CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980
(67e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3e Séance du Mercredi 11 Juin 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — **Départements et territoires d'outre-mer.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1763).

MM. Clément,
Benjamin Brial, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer ;
Longuet,
Didier Julia, le secrétaire d'Etat ;
Hage.
M. le secrétaire d'Etat.
Clôture du débat.

2. — **Dépôt de projets de loi** (p. 1774).

3. — **Dépôt de propositions de loi** (p. 1774).

4. — **Dépôt d'un rapport** (p. 1775).

5. — **Ordre du jour** (p. 1775).

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, nos compatriotes d'outre-mer ont constamment montré, y compris au cours des périodes les plus difficiles, leur attachement profond à l'identité française. Mais une telle identité suppose une égalité effective des droits. En matière politique, celle-ci a été réalisée depuis fort longtemps. En revanche, il reste à réaliser cette égalité dans les domaines social et économique.

Au cours du débat, nous avons cru prendre la mesure de ce qui a été accompli et de ce qui reste à réaliser. Alors que de nombreux efforts sont déployés, des voix s'élèvent, y compris au Parlement, pour remettre en cause l'action de la France en n'hésitant pas à sacrifier les réalités aux arguments des partis politiques.

Une telle situation suscite de réelles inquiétudes parmi nos compatriotes d'outre-mer, et les nombreuses polémiques assorties de propos ambigus ou partisans sur la situation des départements d'outre-mer, l'écho accordé aux thèses indépendantes, qui semblent progresser dans l'opinion publique, méritent des précisions et des éclaircissements.

Une idée reçue veut que la thèse indépendantiste soit assortie de générosité. Or j'ai été frappé de constater, au contraire, la violence et les contradictions de ces thèmes. Au travers d'aspirations légitimes — plus de dignité, respect de l'identité, des responsabilités accrues — les arrières-pensées ne sont pas absentes. Tantôt, c'est l'appel à la révolution armée : constitution d'un front de libération des Antilles-Guyane ; tantôt, c'est l'annonce que les métropolitains ou les Antillais compromis avec la métropole doivent quitter rapidement le département sous peine de représailles ; tantôt, c'est le retour à la terre de toute la population.

C'est aussi l'appel à la haine entre les peuples, une sorte de racisme à rebours qui veut que tout ce qui n'est pas martiniquais ou guadeloupéen soit mauvais, pervers, vicié par nature, la pire injure étant d'être un « assimilé ».

Sur les plans économique et social, les tenants de l'indépendance balaient d'un revers de main toutes les conséquences d'une telle décision : désorganisation du secteur productif, exode d'une partie de la population, fin de la rémunération des fonctionnaires, sortie de la Communauté économique européenne, et donc suppression des prix garantis pour le sucre, le tabac, l'ananas, et du marché national de la banane, fin des débouchés professionnels en métropole, bouleversement du régime social alimenté par les transferts en provenance de la métropole, etc.

Je connais la fable du chien et du loup, mais c'est mal poser le problème que de le faire en ces termes. En effet, qui peut croire un instant que les Antilles perdent leur dignité et leur liberté en étant départements français, selon le propre souhait de la majorité de leurs habitants ?

La seconde idée reçue veut que le mouvement indépendantiste prenne de l'ampleur, surtout depuis quelques années. Je sais bien que le langage révolutionnaire a ses exigences, que « la détermination augmente de jour en jour et que les masses populaires sont sans cesse plus nombreuses pour combattre une répression aveugle et féroce, mais impuissante à contenir l'irrésistible marche en avant des peuples vers le socialisme », mais la réalité me paraît bien différente.

Sans doute, la radicalisation de ces mouvements est-elle évidente : les partis communistes martiniquais et guadeloupéen parlent désormais d'autonomie démocratique et populaire — étape sur la voie d'une indépendance à contenu socialiste — et ils ont supprimé la mention « dans le cadre de la République française ». Le P. P. M., quant à lui, jette le masque, tant M. Césaire que ses proches collaborateurs.

Cela tient essentiellement au fait qu'il existe une minorité agissante au sein ou en dehors de ces partis, notamment parmi les jeunes, et que les leaders craignent d'être débordés. « Puisque ces choses nous dépassent, pensent-ils, feignons d'en être les organisateurs. » Les tentations de récupération lors de récents conflits sont là pour en témoigner.

C'est précisément parce que l'audience des partis communistes diminue qu'ils sont obligés de se radicaliser. Quant aux mouvements extrémistes, leur activisme est inversement proportionnel à leur représentativité. Lorsqu'ils se risquent à briguer les suffrages, leurs résultats sont dérisoires. Ils compensent donc ces échecs par une activité fébrile : tracts menaçants, manifestations qui ne dépassent généralement pas une centaine de personnes — on l'a vu récemment pour l'appel général à la grève à Fort-de-France — congrès, revues virulentes, etc.

Il s'agit même, parfois, de la résurgence de mouvements — tel Le Gong en Guadeloupe — dont les leaders ont choisi la semi-clandestinité.

Il faut souligner que cette radicalisation va de pair avec des résultats électoraux très encourageants pour le Gouvernement : majorité élargie dans les assemblées locales depuis les élections cantonales de 1979, progression de 1973 à 1978 lors des échéances législatives. La Martinique compte ainsi deux députés sur trois parmi les mieux élus de France puisque leur élection a été acquise avec 70 à 80 p. 100 des voix, alors qu M. Césaire en a obtenu faiblement plus de 50 p. 100 en 1978.

En vérité, je crois que c'est le programme de mise à niveau, social et économique, entrepris courageusement par le Président de la République depuis plusieurs années qui oblige les plus extrémistes à se radicaliser.

Plus troublante me paraît être la sourde inquiétude qui perce localement. Le Gouvernement laisse faire ces mouvements, ne les combat pas, n'est pas assez ferme en matière de maintien de l'ordre. En réalité, s'il fait cela, c'est parce que son intention est d'amener peu à peu les esprits à se préparer à l'indépendance.

Face à ces voix complaisantes qui s'emploient à semer l'inquiétude et le désarroi, vous devez, monsieur le secrétaire d'Etat, nous donner des assurances sur la fermeté des intentions de la France.

Je traiterai maintenant d'une réalité qui n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être par nos compatriotes, alors même qu'elle est une grande richesse de notre pays. Je veux parler de la présence en métropole de plusieurs centaines de milliers de nos compatriotes originaires des Antilles, de la Guyane ou de la Réunion.

Environ 450 000, paraît-il, vivent en métropole. J'emploi volontairement l'expression « paraît-il », car les renseignements statistiques dont nous disposons ne brillent pas par leur exactitude. Je souhaite que l'Institut national de la statistique et des études économiques fasse un effort sérieux dans ce domaine.

Ces 450 000 personnes, tout en étant remarquablement intégrées dans l'ensemble français auquel elles appartiennent depuis plusieurs siècles, conservent cependant quelques traits originaux qui incitent à mieux les connaître, à mieux cerner leurs problèmes et leurs préoccupations et à s'efforcer, dans toute la mesure du possible, d'y répondre.

Faisons d'abord justice d'un cliché qui a la vie dure et dont je suis bien persuadé qu'il n'est pas tout à fait innocent. Les Antillais, les Guyanais ou les Réunionnais qui décident de quitter leur département natal pour venir en métropole, ne sont pas des victimes d'une quelconque exploitation. Bien entendu, les jeunes ne quittent pas leur département sans chagrin et sans déchirement, mais — toutes les informations recueillies sur ce point sont formelles — ils viennent de leur propre chef, avec confiance, avec espoir, avec ambition. C'est bien là que le Gouvernement, les pouvoirs publics et, d'une façon générale, chacun d'entre nous portent une responsabilité. Il ne faut pas, en effet, décevoir ces espoirs.

Vous avez indiqué à plusieurs reprises, avec beaucoup de lucidité et de courage dont il faut vous féliciter que, dans l'état actuel de l'économie des départements d'outre-mer et de leur démographie, la migration reste, peut-être même pour de nombreuses années encore, indispensable.

En tout cas, cette migration restait indispensable si l'on voulait offrir aux jeunes des départements d'outre-mer toutes les chances d'une promotion éventuelle auxquelles chaque Français, chaque Française a droit. Le Gouvernement s'attache, en effet, à promouvoir le développement économique de nos départements d'outre-mer. Je suis avec beaucoup d'attention les différents colloques que vous avez organisés ainsi que leurs premiers résultats concrets. Mais toutes les actions en cours ne porteront pas leurs fruits immédiatement. Par ailleurs, il est bon que s'instaurent, entre un département et le reste du pays, des échanges d'hommes et d'idées.

La France n'a jamais été constituée par la juxtaposition de populations figées dans des provinces ou des départements étroitement délimités. Le dynamisme de notre pays, de sa population vient, pour une large part, des échanges constants de la province, des villages vers les villes, des villes vers la métropole parisienne et réciproquement. Dans ces échanges, l'outre-mer à sa place et son rôle à tenir.

Dans un monde où les zones de pauvreté sont malheureusement plus étendues que celles de prospérité, appartenir à une nation puissante et dynamique comme la nôtre est un privilège dont sont tout à fait conscients nos compatriotes d'outre-mer qui, mieux que les Français de métropole, peuvent se rendre compte, en regardant les pays voisins, des dures réalités contemporaines.

Vivre en métropole signifie donc, pour la plupart d'entre eux, une ouverture et des espoirs qu'il ne faut pas décevoir.

J'insisterai sur quatre points qui me paraissent essentiels.

Le premier est celui de l'accueil. Une société d'Etat, le Bumidom, existe. Elle a, certes, réalisé un excellent travail dans le passé. Je ne suis pas convaincu, devant l'évolution de la migration, qu'elle soit encore aujourd'hui armée comme elle devrait l'être. Je ne suis pas convaincu non plus, en dépit de tous les efforts déployés, que le Bumidom soit en mesure d'apporter, à toute personne qui vient de façon spontanée des Antilles ou de la Réunion, l'aide dont elle peut avoir besoin aux premiers temps de son séjour en métropole.

Lorsqu'elles ne sont pas accueillies par la famille déjà installée en métropole, ces personnes éprouvent, comme tout nouvel arrivant, des difficultés dans la recherche d'un logement, d'un emploi, et elles courent le risque d'être profondément déçues. Il faut donc renforcer les possibilités d'accueil qui conditionnent leur bonne insertion et qui justifient les espoirs qu'elles ont mis dans leur choix.

En second lieu, il me paraît indispensable que les Français de métropole soient mieux informés qu'ils ne le sont réellement sur l'outre-mer.

Je sais bien que la géographie n'est pas notre fort. Mais, tout de même, peu de nos compatriotes savent situer avec précision sur une carte la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion. Peut-être suis-je pessimiste, mais je suis convaincu que les différents voyages de M. le Président de la République ont fait beaucoup pour faire prendre conscience aux Français de l'existence de ces départements. Je reste persuadé qu'un effort d'information et de connaissance est à faire. J'aimerais notamment que les chaînes nationales de télévision accordent aux départements d'outre-mer plus de place dans leurs programmes, en dehors de l'émission hebdomadaire du dimanche soir au demeurant très intéressante.

En troisième lieu, je tiens à souligner l'effort réalisé par notre pays en matière d'éducation dans ces départements. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nombre de jeunes souhaitent aller plus loin, se perfectionner et venir en métropole. Je voudrais avoir l'assurance que les pouvoirs publics s'attachent à dévelop-

per une complémentarité et une cohérence entre les formations dispensées localement, les formations complémentaires que peut offrir la métropole, les besoins économiques locaux et nationaux, et les aspirations des intéressés.

Enfin, je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur un problème précis, celui des voyages.

Pour répondre aux objectifs gouvernementaux de promotion économique des îles, la compagnie nationale Air France a mis en application en 1979, sur votre impulsion, monsieur le secrétaire d'Etat, une nouvelle grille tarifaire sur les lignes des Antilles et de la Réunion. Cette grille prévoit une diminution notoire du tarif Touristes avec l'interprétation du tarif Voyage pour tous. En revanche, le tarif social, qui était jusqu'alors réservé aux migrants a été supprimé.

Je souhaite que soit rapidement trouvée une solution adaptée à la situation de nos compatriotes d'outre-mer résidant en métropole. Je vous remercie à l'avance des indications que vous pourrez me donner sur ce point.

Je bornerai là mon propos, tout en sachant que je pourrais aborder bien d'autres domaines. Je pense en particulier à l'action culturelle en faveur de cette catégorie de population qui apporte beaucoup, sur ce plan, à notre pays.

Comment ne pas vous dire aussi que, lorsque je suis allé pour la première fois en Martinique, je me suis souvenu, pour le faire mien, du mot qu'avait eu le général de Gaulle en quittant Fort-de-France : « Mon Dieu, qu'ils sont français ! » (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Benjamin Brial.

M. Benjamin Brial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat de ce jour est l'occasion pour nous, parlementaires des départements et territoires d'outre-mer, et pour nos collègues métropolitains, de faire le point sur le règlement des problèmes politiques, économiques et sociaux de chacun de nos départements et territoires d'outre-mer.

Mes collègues des départements d'outre-mer ont déjà évoqué leurs difficultés.

Vous avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat, les mesures prises par le Gouvernement en vue d'en finir avec les retards d'exécution que nous avions souvent regrettés ici même.

En sera-t-il de même pour nos territoires d'outre-mer ?

Je souligne qu'ils sont l'expression du rayonnement de la France dans l'océan Pacifique. Et c'est là que se jouera l'avenir du monde.

Mes amis de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française vous ont fait connaître leurs points de vue.

J'exposerai, pour ma part, les graves préoccupations que nous avons à Wallis-et-Futuna en matière économique et sociale. Mais, d'abord, je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom de mon collègue sénateur, président de l'assemblée territoriale, de vos actions rapides en faveur de nos populations sinistrées, victimes de dégâts importants causés par le cyclone Val du 26 mars dernier.

Je tiens aussi à exprimer mes remerciements à nos collègues députés métropolitains pour leur active participation à ce débat et pour le soutien qu'ils nous apportent en partageant nos soucis.

Je commencerai par la situation politique.

Depuis douze ans j'ai toujours mis en valeur, à cette tribune, le profond attachement de nos populations et leur fidélité à la Ve République. C'est grâce au général de Gaulle et au vote du Parlement, le 29 juillet 1961, que nos populations sont entrées, comme elles le souhaitaient, dans la grande famille de la République française. Elles ont choisi librement leur destin. Elles témoignent leur fidélité depuis vingt ans. L'accueil réservé à M. le Président de la République en juillet 1979 illustre cette constance.

Comme les nombreuses missions parlementaires reçues à Mata-Utu, vous avez pu vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, au cours de chacun de vos quatre voyages à Wallis-et-Futuna, mesurer sur place l'inaltérable sentiment de confiance de nos populations. Il n'a pas varié depuis le temps du protectorat.

En revanche, la situation économique et sociale est source d'inquiétudes permanentes. C'est pourquoi les parlementaires et l'assemblée territoriale avaient souhaité ce plan à long terme de développement économique et social qui a été approuvé à la suite du voyage de M. le Président de la République.

Dans ce cadre défini, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'indiquer les sources et le montant des financements, en particulier la ventilation des crédits accordés par le F.I.D.E.S. — section générale et section territoriale — aux opérations retenues par l'assemblée territoriale et prévues pour 1980. Je crains, en effet, de constater que l'aide de la métropole ne soit inférieure de 30 p. 100 à celle accordée aux autres territoires d'outre-mer.

Est-ce, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que nous sommes le territoire le plus petit et le plus éloigné de la métropole ? Parce que nous sommes le plus jeune fils de la République ? Parce que nous n'avons pas de contestataires ? Ou simplement est-ce un oubli ? S'il en est ainsi, j'espère que le Gouvernement m'a entendu.

J'espère que le Gouvernement nous reconnaîtra le droit d'être traités comme tous les autres Français d'outre-mer.

Il n'est que temps de combler cette différence injustifiée de traitement.

Cependant, le bilan des efforts consentis par le Gouvernement en faveur de Wallis-et-Futuna est loin d'être négatif.

Votre action, monsieur le secrétaire d'Etat, reste capitale. Les récentes décisions du comité directeur du F.I.D.E.S. témoignent de votre préoccupation à satisfaire l'intérêt général du territoire que je représente. Il faut donc doter nos populations de moyens économiques, sociaux, culturels, comparables à ceux reconnus aux autres collectivités territoriales de la République.

Les soutiens apportés à la valorisation des ressources maritimes sont créateurs d'emplois et de revenus. L'océan porte, en effet, les espérances de la prospérité économique du territoire.

L'agriculture est aussi un élément fondamental dans notre vie quotidienne. La subvention du F.I.D.E.S. pour la création d'une maison familiale rurale à Wallis répond à mon souci.

Il en est de même pour les concours apportés par M. le ministre de l'agriculture. Je lui renouvelle mon désir d'être assuré de sa plus large compréhension en vue de permettre à nos jeunes d'accéder aux spécialisations agricoles dont le territoire a besoin en priorité.

Les concours financiers pour les télécommunications, le foyer internat de Sofala-Lavo, le centre culturel du territoire et la participation au festival du Pacifique Sud vont heureusement contribuer à combler une part des retards que je craignais.

A propos des réalisations en cours, je dois cependant regretter les délais apportés par le ministère du commerce et de l'artisanat à satisfaire les engagements pris depuis deux ans en vue de la création et du fonctionnement du centre d'artisanat de Wallis-et-Futuna. Ce blocage a des effets économiques et sociaux dont j'ai le regret de souligner la gravité.

J'avais également déploré les conséquences des retards apportés au versement de la dotation globale de fonctionnement, faute de décret d'application.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, des mesures prévues, à votre initiative, en vue de surmonter des obstacles de procédure peu admissibles, face aux difficultés budgétaires que notre assemblée territoriale ne cesse d'affronter.

Ces difficultés justifient un sérieux accroissement de la subvention d'équilibre. J'insiste sur la garantie des moyens de fonctionnement. L'assemblée territoriale et moi-même estimons que les meilleures initiatives seraient mises en péril si cette subvention de base n'était pas fortement relevée.

Telles sont mes observations sur le point actuel de la mise en œuvre du plan de développement adopté au lendemain de la visite de M. le Président de la République.

J'insisterai sur un point particulier.

Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation critique de l'emploi dans mon petit territoire, doté d'une population extrêmement jeune et qui ne trouve plus en Nouvelle-Calédonie, en raison de la crise économique qui y sévit, les débouchés traditionnels. Aussi, je me permets d'insister auprès de vous pour que le territoire des îles Wallis et Futuna béné-

ficie de l'aide de l'Etat pour la création de chantiers de développement, qui a été étendue dès cette année à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française.

Je sais que vous aurez à cœur de réparer cet oubli et que vous pourrez intervenir auprès de votre collègue, ministre du travail et de la participation, pour que, dès 1981, le territoire le plus déshérité, que je représente, bénéficie d'une aide qui n'a pas été marchandée aux deux grands territoires pourtant plus favorisés. Une aide de trois millions de francs français contribuerait à résoudre le problème de l'emploi des jeunes et nous vous en serions grandement reconnaissants.

En conclusion, je rappellerai l'intérêt manifesté par M. le Président de la République, lors de sa visite, à la prospérité de nos populations.

La décision prise au profit des retraités non salariés du secteur rural en est un témoignage significatif. Votre action propre, monsieur le secrétaire d'Etat, et le concours des ministères techniques, doivent donc être renforcés à notre égard.

Il est indispensable que vos instructions soient appliquées rapidement et efficacement tant au niveau de l'administration centrale que de l'administration territoriale.

L'action des administrateurs responsables doit, plus que jamais, répondre aux missions que la France leur confie, selon la volonté exprimée par M. le Président de la République.

Par ma voix, l'assemblée territoriale et les populations de Wallis-et-Futuna renouvellent leur confiance dans le Gouvernement et leur volonté d'obtenir les moyens de remplir toutes les responsabilités qui leur reviennent. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Je tiens d'abord à remercier chaleureusement M. Brial non seulement des vues qu'il vient d'exprimer sur Wallis-et-Futuna, et notamment sur les préoccupations des populations qu'il représente avec autant de dévouement et de générosité, mais aussi du soutien sans équivoque qu'il apporte au Gouvernement, soutien que le Gouvernement lui rend bien.

Je dois me rendre au cours des deux prochains mois dans votre territoire, monsieur le député ; je répondrai donc sur place à vos questions très précises — l'heure tardive ne me permettant pas d'entrer ce soir dans le détail — notamment en ce qui concerne l'aide de l'Etat et les efforts de développement économique que mènent conjointement le territoire et le Gouvernement. Je puis cependant vous assurer dès aujourd'hui que je veillerai sur place à ce que nous trouvions le plus rapidement possible une véritable solution aux dossiers qui vous paraissent fondamentaux et urgents et pour lesquels il n'y a pas eu de financement.

J'évoquerai simplement, monsieur le député, l'un des grands moments qu'a connu le territoire l'an dernier et que vous avez rappelé, à savoir la visite du Président de la République. Vous l'avez vous-même reçu, entouré des autorités coutumières de l'archipel et d'une population nombreuse, très heureuse de recevoir le chef de l'Etat. Sans doute, vous souvenez-vous que M. Giscard d'Estaing m'a dit, en votre présence, qu'il souhaitait que le Gouvernement porte une attention particulière aux problèmes de ce tout petit territoire perdu au milieu de l'océan Pacifique, mais qui demeure, ainsi que vous l'avez vous-même rappelé il y a quelques instants, l'un des plus fidèles, l'un des plus déterminés à continuer à marcher aux côtés de la France, l'un de ceux qui manifestent une grande fidélité aux efforts de la Ve République et un soutien constant au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Longuet.

M. Gérard Longuet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au-delà des diversités évidentes, des problèmes spécifiques à chaque départlement et à chaque territoire d'outre-mer, au-delà même de l'éloignement géographique, il existe des liens profonds entre la France de l'intérieur — comme on dit en Alsace lorsque l'on parle de la France métropolitaine — et ses territoires. Ces liens sont d'abord historiques, ce sont les souvenirs des épreuves vécues en commun, puis culturels, et comme Pascal Clément le rappelait tout à l'heure, les apports sont réciproques, et enfin économiques.

Mon témoignage, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est pas celui d'un spécialiste mais celui d'un élu de la France rurale, qui, comme l'immense majorité de ses collègues ici, est épris de justice et soucieux des réalités. Or, il y a quelques mois, j'ai été choqué par la polémique médiocre qui s'est instaurée à l'occasion de la parution d'un livre intitulé « Les Danseuses de la France » qui ravalait au rang de figurantes de corps de ballet les départements et les territoires d'outre-mer. Aussi, me suis-je intéressé à l'effort économique de ces départements et territoires et à celui consenti par la métropole dans le formidable enjeu que constitue la départementalisation économique. Dussé-je attrister mon excellent ami Riviérez, je consacrerai mon propos essentiellement aux départements de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe qui représentent l'enjeu humain majeur.

Annoncée par le Président de la République au mois de décembre 1974 à l'occasion d'un voyage aux Antilles, engagée et poursuivie sous votre autorité, monsieur le secrétaire d'Etat, cette départementalisation économique prolonge l'effort d'égalité des droits, l'effort d'égalité juridique, entrepris par les Républiques depuis près d'un siècle.

Cette départementalisation doit d'abord rester fidèle aux atouts naturels de ces départements. Son rôle est de combattre ce que j'appellerai les pentes de facilité. Elle doit aussi alterner et jouer aussi bien sur l'innovation, que sur le réalisme.

Comment cette départementalisation a-t-elle été engagée, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie et du tertiaire ? Comment sera-t-il possible de doter très rapidement les départements et territoires d'outre-mer d'un statut économique le plus proche possible de celui de la métropole ?

En matière d'agriculture, il s'agit assurément de maintenir les atouts traditionnels que sont les grandes cultures telles la canne à sucre et la banane. Mais il faut surtout — c'est important — satisfaire les besoins locaux par l'agriculture de subsistance.

Enfin, il faut installer, et dans certains départements renforcer, une classe d'agriculteurs, une classe moyenne fondée sur l'exploitation familiale.

Pour les grandes cultures traditionnelles, le bilan de votre action, monsieur le secrétaire d'Etat, est satisfaisant ; il est même très largement positif ; les spécialistes de ces questions peuvent le confirmer. Je prends l'exemple de la Réunion qui, avec 260 000 tonnes cette année, atteint son plus haut niveau de production de sucre. Et surtout, cette départementalisation ouvre aux productions d'outre-mer le marché européen, avec les facilités et les garanties que cela comporte, et leur assure en outre, la soutien du F. O. R. M. A., notamment pour la politique bananière. Ce sont donc, je le répète, une garantie et une assurance qui sont ainsi apportées à ces productions traditionnelles de nos départements d'outre-mer. Mais ces productions ne suffisent pas. Il faut que ces départements puissent assurer, dans les limites du possible naturellement, leur autosubsistance.

Vous avez développé une politique de production animale et je vous engage, étant moi-même l'élu d'un département d'élevage et de production laitière, à poursuivre cet effort, notamment à partir d'ateliers hors-sol — les bêtes pourraient alors être nourries à partir de protéines d'importation — la viande étant « fabriquée » sur place pour le marché local.

Parallèlement, l'effort entrepris pour développer le maraîchage, et toutes les productions agricoles de contre-saison, doit être accéléré et intensifié car il y a là un marché considérable. Je ne suis pas convaincu que ce soit toujours raisonnable, mais il se trouve que le consommateur européen, le consommateur français en particulier, souhaite se procurer ces produits de contre-saison. Nous devons jouer cette carte, et la gagner avec les départements d'outre-mer.

Enfin, au terme de presque vingt ans d'expérience, nous pouvons dresser un bilan de l'application de la loi du 2 août 1961.

A mon sentiment, mais je ne suis pas un spécialiste, il y a peut-être mieux à faire. En tout cas, La Réunion nous donne l'exemple d'une réussite incontestable. A ma connaissance, 1 500 agriculteurs environ ont pu être installés, grâce à des rétrocessions de terres accordées par la S.A.F.E.R., sur 16 000 hectares. A la Guadeloupe, les résultats sont plus moyens.

Apparemment, ils sont insuffisants à la Martinique, mais peut-être pour des raisons techniques que vous nous expliquerez, monsieur le secrétaire d'Etat.

Parallèlement à l'effort agricole, il y a l'effort en faveur de l'industrie et de l'artisanat. Dans ce secteur encore, votre choix est pertinent, digne de la France. Il fallait ne pas succomber à la tentation de la facilité, qui aurait consisté à considérer ces départements comme des réserves de main-d'œuvre.

Après tout, aurait-on pu se dire, pourquoi ne nous fourniraient-ils pas une main-d'œuvre bon marché et pourquoi ne transférerions-nous pas outre-mer nos productions industrielles, fabriquées grâce à une main-d'œuvre non qualifiée ? Vous savez quel élément essentiel représente la main-d'œuvre dans le coût total d'une production.

Mais vous avez refusé la facilité, comme le montre votre politique pour combler le retard du S. M. I. C. Après le décrochage de 1968, la volonté de rattrapage manifestée par le Gouvernement preuve surabondamment qu'il ne s'agit pas de trouver dans ces départements des salariés de seconde zone.

Cependant, vous vous êtes imposé une contrainte, plus lourde certes, mais de nature à préparer une activité industrielle digne de ce nom.

Cette production industrielle, dans quel sens l'orienter ? Assurément, vers la satisfaction des besoins du marché local. Voici un exemple, modeste bien sûr, mais intéressant néanmoins : vous avez obtenu que, pour l'un des départements d'outre-mer, la Martinique je crois, l'équipement scolaire soit fabriqué sur place. C'est un premier pas qui prouve que la production doit être orientée autant que possible vers la satisfaction des besoins locaux. En outre, des chaînes agro-alimentaires se constituent avec la volonté d'animer et d'alimenter les marchés locaux et, éventuellement, d'exporter.

Enfin, comment oublier votre effort pour faciliter l'installation dans ces départements d'industries évoluées ? C'était une nécessité étant donné la politique retenue pour les salaires. Vous avez mis en place, avec le soutien des élus locaux, dont je me plais à reconnaître le dynamisme, différentes aides. Vous avez financé, par exemple, des zones industrielles ou accordé des aides pour le bâtiment. Dans la loi de finances pour 1980, vous avez fait adopter, à l'article 79, une disposition d'exonération propre à stimuler les investissements d'entreprises extérieures à ces départements et souhaitant s'y installer. A cet égard, j'exprimerai malgré tout un regret — sans doute nous fournirez-vous des apaisements : les décrets d'application de cet article n'ont pas tous encore été publiés. Il conviendrait qu'ils voient le jour le plus rapidement possible.

Les difficultés de nos départements et territoires d'outre-mer sont bien réelles : la distance, le manque de matières premières et de matières énergétiques industrielles, l'insuffisance de qualification de la main-d'œuvre, dans une perspective industrielle, qui réclame un très grand effort de formation.

J'en viens au secteur tertiaire, mais plus brièvement. Sans traiter de l'activité touristique, sur laquelle ont insisté plusieurs orateurs avant moi et avec bien plus de compétence que je n'en saurais faire preuve, qu'il me soit simplement permis de rappeler que le tourisme de luxe est une option satisfaisante, mais non suffisante. Il convient de s'orienter, et sur ce point, nos avis convergent, je le crois, vers un tourisme des classes moyennes, à condition naturellement que les transports aériens s'adaptent aux réalités, c'est-à-dire aux capacités d'une clientèle plus modeste. En l'occurrence, je rejoins la préoccupation exprimée par d'autres orateurs notamment par Pascal Clément.

En revanche, les départements d'outre-mer, notamment ceux des Antilles, peuvent constituer une plate-forme de réexportation. Par nécessité, par vocation, ils offrent bien des possibilités pour le secteur tertiaire, possibilités commerciales, de transit ou de services, par exemple, d'autant plus qu'ils constituent, il faut le reconnaître, dans des aires géographiques parfois animées ou turbulentes, des éléments de calme, de sérénité, de stabilité et de sécurité. Pour les activités de services, c'est un atout appréciable. A la Martinique, par exemple sur les 2 500 emplois créés dans le cadre des trois pactes nationaux pour l'emploi des jeunes, la moitié l'ont été dans le tertiaire. Si le développement de ce secteur est parfois prématuré, je crois que le tertiaire peut constituer, dans ces départements qui ont une vocation de transit ou des vocations portuaires et maritimes, un débouché et un développement parfaitement normaux et logiques, à condition naturellement de renforcer les équipements portuaires. Le port de Pointe-à-Pitre, notamment, a une vocation de port d'éclatement. Il faut la confirmer, et lui en donner les moyens. Sans être un expert, je le répète, je crois traduire le sentiment des élus des départements intéressés en disant, d'une façon générale, mais en particulier pour Saint-Denis ou Fort-de-France qu'il y a un effort portuaire à soutenir.

Elu de la France de l'intérieur, non spécialiste des questions de l'outre-mer, je retiendrai de ce débat que la France a relevé un véritable défi, mais un défi tout à son honneur. Nous refusons la facilité : ce défi, profondément légitime, est conforme à notre tradition républicaine et à notre volonté d'assurer l'égalité entre les Français. Il est, de plus, réaliste, car l'un des principaux obstacles au développement équilibré de ces départements c'est, en dépit du charme que présente une famille nombreuse, une croissance démographique trop dynamique. Cet obstacle, grâce à une prise de conscience dans les familles des départements d'outre-mer, tend à disparaître progressivement. Le choix que nous avons fait, s'il n'est pas celui de la facilité, il est assurément digne de notre pays et il n'en demeure pas moins un choix réaliste.

En conclusion, l'effort devra être poursuivi. Nous connaîtrons peut-être encore dans les quinze années à venir des problèmes démographiques difficiles à résoudre et donc de douloureuses difficultés d'emploi. C'est pourquoi il faut maintenir, je le crois, l'émigration vers la métropole, tout en considérant qu'elle n'est pas une fin en soi. Elle représente seulement une aide, une forme d'échange et de soutien.

En outre, il convient de maintenir l'ouverture sur l'Europe, d'exploiter les possibilités offertes par la convention de Lomé II et faire jouer aussi plus rapidement, si besoin est, les clauses de sauvegarde.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Gérard Longuet. L'effort que nous accomplissons, il ne faut pas le dénigrer, mes chers collègues. C'est un effort méritoire, courageux : raison de plus pour soutenir ceux qui ont la responsabilité de l'accomplir ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Dans cet important débat sur les départements et les territoires d'outre-mer, je m'exprimerai avec pour seul souci la justice et le plus grand esprit d'objectivité, en pensant uniquement à la défense de l'intérêt général.

Si bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que si j'émets des critiques et vous soumets des propositions, sachez d'avance qu'elles ne relèvent pas d'un esprit polémique ou partisan. Simplement, il me paraît nécessaire de se dire quelques vérités sans trop de ménagements, afin d'essayer de résoudre les problèmes, plutôt que de masquer ces vérités sous des développements oratoires, pour notre plaisir à tous, certes, mais au risque d'empêcher le dénouement d'un certain nombre de situations bloquées.

D'abord, je m'associerai à la protestation émise par notre collègue Fontaine, cet après-midi à 16 h 30. A l'Assemblée nationale, en règle générale, lorsqu'un débat est ouvert, il se poursuit jusqu'à son terme. Pour être sérieux, quand un débat est commencé, il faut le continuer ! Or, cet après-midi, pour permettre à certains de passer à la télévision, le débat sur les départements et les territoires d'outre-mer n'a pas été repris. Il a été interrompu brusquement, un peu comme si le Gouvernement, dans sa désinvolture, ne considérait pas les départements et les territoires d'outre-mer comme dignes de la télévision nationale française !

Il y a là un problème que je tiens à poser sur deux registres différents.

D'abord, si un grand nombre de députés métropolitains se sont exprimés dans ce débat, c'est précisément que celui-ci n'était pas d'intérêt départemental mais d'intérêt national. La présence de la France dans les Caraïbes, en Amérique du Sud, au large du Canada ou dans l'océan Indien conduit tout Français de métropole à se définir et à se penser à l'échelle du monde, et pas seulement à partir des seules limites de l'hexagone.

Les départements et les territoires d'outre-mer constituent un élément essentiel de la dignité et du rayonnement de notre pays. Le rappeler inlassablement, c'est justement l'un de nos objectifs primordiaux.

Sans cesse nous répétons à l'opinion française, parfois mal informée, sensible donc à l'agression de la propagande cartiériste, et d'ailleurs encouragée à un certain repliement sur soi, que les département et les territoires d'outre-mer sont un élément fondamental du rayonnement de la France entière.

Ensuite, un certain fossé se creuse entre la France métropolitaine et les départements et les territoires d'outre-mer. Or la promotion d'un tel débat aurait justement permis d'intéresser l'opinion publique métropolitaine à ce problème national.

Pour résumer la situation actuelle, celle qui a justifié notre demande de débat, on peut dire qu'une ère nouvelle s'est ouverte depuis quelques années pour les départements et les territoires d'outre-mer : l'ère de l'inquiétude. Elle a pour corollaire un sentiment d'incertitude prédominant. Pour que vous soyez certain, monsieur le secrétaire d'Etat, que je n'intente aucun procès d'intention, je mentionnerai quelques faits, pas nécessairement par ordre d'importance, en citant des dates et des lieux:

D'abord, lors de la dernière discussion budgétaire, le Gouvernement a voulu réaliser l'unité dans les départements d'outre-mer en rassemblant les gens autour d'une diminution des salaires des fonctionnaires et d'une augmentation de l'imposition des personnes physiques et des sociétés.

Or nous, nous sommes partis d'un principe tout à fait différent. Nous considérons que les départements et les territoires d'outre-mer ne sont pas des paradis fiscaux, mais des départements pauvres où, par conséquent, tout doit être entrepris pour stimuler les investissements.

Deuxième fait. Personnellement, j'ai une haute idée de la fonction gouvernementale, monsieur le secrétaire d'Etat. Je considérerai donc toujours que ce qui relève de l'administration relève de la responsabilité du Gouvernement. Ce préalable posé, je vous montrerai le fossé qui peut se créer — que vous créez — entre la métropole et les départements d'outre-mer, à cause du laisser-faire.

Le 17 avril dernier, l'intersyndicale des travailleurs de l'industrie et du secteur public de Fort-de-France a lancé un mot d'ordre de grève générale : comme l'ont signalé divers orateurs, celle-ci ne fut guère suivie — en tout cas bien moins que la grève générale du 18 octobre 1979 déclenchée à l'occasion du passage du secrétaire d'Etat à la Martinique — puisque le mouvement n'a rassemblé qu'un petit millier de manifestants revendiquant sur un air de biguine, ce qui témoigne de la relative incapacité des syndicats politisés à déclencher une grève politique.

Il n'empêche que, dans tous les bureaux de postes métropolitains, figurait un panonceau, apposé dès le 13 avril, précisant : « En raison des événements, le courrier à destination de la Martinique n'est pas accepté » ! Les gens de la métropole sont restés persuadés que des événements graves se produisaient. Une inquiétude a pris naissance. Elle a détourné certains investisseurs de l'outre-mer et même incité certains banquiers à refuser des emprunts. De ce fait, elle a engendré une sorte de spirale de l'inquiétude dont on aurait pu faire l'économie.

Ajoutons à cela certains de vos propos, parfois gênants, mais vous demandez des faits, n'est-ce pas ? Le 9 mars, vous avez annoncé que « les combats de rue avaient cessé à Fort-de-France », alors que, permettez-moi de vous le dire gentiment, il n'y en a jamais eu, fort heureusement ! Vous avez déclaré ensuite que pour remédier à un certain nombre de mois d'abandon total de Fort-de-France à certaines bandes de voyous, la France défendrait la Martinique « avec la bombe atomique ». Vous avez nourri ainsi une inquiétude supplémentaire.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Julia, permettez-vous à M. le secrétaire d'Etat de vous interrompre ?

M. Didier Julia. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Monsieur Julia, si vous aviez suivi les débats précédents, vous ne vous croiriez pas obligé de répéter des « foutaises » qui ne vous font pas honneur !

Vous vous êtes rendu en Martinique pour quelques jours. Vous en êtes rentré convaincu que vous connaissiez parfaitement la situation outre-mer. Soit ! Mais, je vous en prie, témoignez d'un peu plus de modestie dans vos appréciations. Ensuite, faites-moi au moins le plaisir de ne pas tronquer mes propos ou de ne pas les déformer ! Sinon, il va me falloir toute la nuit pour vous répondre ! Vous disposez de quarante minutes dans ce débat. Je souhaite instamment que vous ne les consacriez pas entièrement à ce genre de réflexions !

M. Didier Julia. Monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette que vous rabaissiez le débat à ce niveau, mais ces « foutaises » reposent sur vos propos. Vous pourriez peut-être le premier en faire l'économie, ce qui m'éviterait d'avoir à les reprendre et à les déplorer.

Mais il y a des erreurs plus graves, que l'on peut appeler des fautes d'administration. J'aimerais bien que vous puissiez répondre avec autorité car ces erreurs ont été commises au détriment des contribuables de la France entière, et pas pour le service du bien public.

J'en pourrais prendre dix exemples : je me contenterai d'en citer deux particulièrement symptomatiques.

En Guyane, depuis un certain nombre d'années, le Gouvernement a décidé d'aménager les ports. Sur ce point, tout le monde est d'accord. Mais il n'existe que deux rivières en Guyane, dont l'embouchure fait face à l'Amazone, le Kourou et le Montsinery. Tous les techniciens locaux et les utilisateurs savaient que les estuaires, exposés à l'Amazone, sont régulièrement envasés. Or trois milliards de francs ont déjà été dépensés pour aménager le port de Kourou, mais un canot de pêcheur ne peut même pas y accéder aux environs de la basse mer !

Quant au port du Dégrad des Cannes, à côté de Cayenne, il est en train d'être développé et son aménagement a donné lieu à une série de gags qui pourraient susciter le rire s'ils ne coûtaient si cher aux contribuables : alors qu'il existe un mascaret, qui permet aux bateaux de remonter la rivière, de virer et de se présenter, comme dans tous les ports du monde, par babord, la Compagnie nationale de navigation a commencé de fabriquer des navires qui s'ouvriraient à tribord, ce qui obligeait la chambre de commerce locale à construire un quai nouveau. Premier engagement de crédits qui ne paraissait pas utile.

Ensuite, alors que la rive gauche de la rivière constitue une « souille naturelle », le Gouvernement a retenu un projet de chenal rectiligne, régulièrement envasé, qui entraîne des frais de maintenance considérables pour une drague et une herse travaillant en permanence, sans parler des risques d'échouage sur les rochers.

En outre, le Gouvernement projette d'installer un port pétrolier en plein centre du port de commerce, ce qui ne se voit nulle part dans le monde, et de casser soixante-dix mètres du port de commerce : on verra ainsi l'hydrogène et l'oxygène, les carburants de la fusée, au milieu du marché au poisson !

Pour compléter ce tableau...

M. Emmanuel Hamel. ... un peu forcé !

M. Didier Julia. ... l'ensemble du plateau d'opération et de manutention du port a été rendu inutilisable sous prétexte que les employés du port avaient réclamé l'électricité !

On a donc planté, au lieu de deux grands mats, deux cents poteaux électriques qui interdisent toute manutention dans le port.

Après cela, le Gouvernement pourra dire : « Voyez les frais que nous engageons : 6 milliards pour deux ports en Guyane » ! Mais les Guyanais, eux, sont humiliés devant tant d'argent perdu, au moment où, au nom de l'austérité, vous refusez les frais d'un gardien pour surveiller les éléments de la fusée débarqués à Cayenne.

Il y a là, en effet, quelque chose de choquant : pourquoi ces travaux se réalisent-ils dans ces conditions ? Parce que les fonctionnaires auront perçu les rémunérations annexes attachées à tous les travaux d'infrastructure ; parce que les détails de l'exécution n'auront pas été surveillés sur place.

Il ne suffit pas, comme vous l'avez dit élégamment — et pardonnez-moi de répéter les propos que vous faites semblant de récuser — de « battre les fesses des fonctionnaires », car si

la France est administrée et non gouvernée, ce ne peut être la faute de ces derniers. Une solution existe : les rendre responsables des travaux qu'ils réalisent. Mais ce serait, il faut bien le dire, une politique différente.

Le Parlement, qui se fait une haute idée de la conduite des affaires de l'Etat, tient le Gouvernement pour responsable de l'usage des crédits publics qu'il lui vote. L'administration, c'est le visage de l'Etat, celui de la France. Le centralisme bureaucratique lui donne, lui, un visage colonial qui ne correspond ni aux réalités, ni à l'époque, ni aux problèmes à résoudre, ni à la population française.

Je prendrai un deuxième exemple : la politique d'aménagement du territoire, et en particulier l'urbanisme en Martinique.

Il se trouve que plus du tiers de la population martiniquaise s'entasse à Fort-de-France, où les problèmes existants illustrent ce que peut faire un gouvernement qui administre mais qui ne gouverne pas. Pourquoi y a-t-il beaucoup plus de logements construits en Guadeloupe qu'en Martinique et pourquoi paraît-il impossible de développer des lotissements en dehors de Fort-de-France ? Parmi les deux ou trois raisons, une est particulièrement forte : la direction départementale de l'équipement interdit les constructions s'il n'y a pas un minimum de 60 francs par mètre carré de V. R. D. — eau, égout, viabilité. Lorsque la S. A. T. E. C. s'en mêle, le prix des charges publiques d'aménagement monte même à cent francs par mètre carré. Quand on connaît la population de Fort-de-France, on ne voit pas qui pourrait acheter, ou payer les loyers. Sans doute l'idée louable des responsables de la direction départementale est-elle de garantir les conditions d'hygiène et de salubrité, voire de confort, mais elle est aussi de toucher les rémunérations annexes qui sont liées à toute réalisation d'équipement public. Nul ne peut appeler cela une politique sociale du logement, et la décentralisation de Fort-de-France ne peut pas être un objectif purement administratif.

Cette politique a creusé un fossé d'incompréhension entre le contribuable métropolitain, qui paie, et le citoyen des départements d'outre-mer, qui n'a évidemment aucune reconnaissance d'un tel usage des fonds publics : bref, c'est beaucoup d'argent pour faire beaucoup de mécontents.

C'est pourquoi toutes ces erreurs convergentes ont créé une espèce de psychose de ce que l'on appelle sur place le largage, psychose qui a eu des résultats curieux puisque, depuis 1960, jamais personne n'avait réclamé, comme on l'a vu récemment, avec un pareil impact, l'indépendance ou autre chose que ce qui était fait à l'heure actuelle.

La télévision et les propos gouvernementaux qui laissent entendre qu'il n'y a d'autre choix qu'entre la politique gouvernementale conduite au nom du Président de la République par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, et l'indépendance, avec la certitude d'une catastrophe sociale, humaine et économique, faussent totalement le débat.

Cet affrontement simpliste ne correspond pas à la réalité.

La voie médiane, la bonne voie, consisterait d'abord à cesser dans ces départements et dans ces territoires d'outre-mer, de faire de la politique politicienne. Il faudrait, au contraire, créer les conditions d'un large consensus, et j'ai été étonné lorsque, en réponse à certains intervenants, vous avez dit que vos prédécesseurs étaient R. P. R., que vous, vous ne l'étiez pas, comme s'il y avait une manière R. P. R. et une manière U. D. F. de gérer les intérêts publics. Il y en a une bonne et une mauvaise, et ce n'est pas une étiquette politique qui peut donner des qualités spécifiques de bonne gestion de l'intérêt public. En d'autres termes, il faudrait gérer les affaires publiques avec plus d'objectivité et éviter de faire de la politique partisane à tout propos, dans ces départements et territoires.

M. Gaston Flosse. Très bien !

M. Didier Julia. L'ensemble des intervenants ont souligné la nécessité de faire une nouvelle politique que l'on peut rassembler sous le terme de décentralisation. Il faudrait donc concevoir une nouvelle conception des rapports entre l'administration centrale et les départements et territoires d'outre-mer. Pour vous faire comprendre le nouveau type de relations que nous souhaiterions voir s'instaurer, je vais prendre quelques exemples concrets.

Le texte de M. d'Ornano sur la protection du littoral, qui pose la règle des 50 pas géométriques, soit 81,20 mètres, s'ajoutant aux 100 mètres de retrait, aboutit au refus de tout permis de construire à moins de 181,20 mètres du littoral. En fait, au moment où l'on veut encourager le tourisme, les hôtels ne pourraient s'établir qu'au centre de l'île ! Par conséquent, il faudrait un nouveau texte pour les départements d'outre-mer. Pratiquement, le littoral est abandonné aux squatters, comme on le voit en Guadeloupe, et nul, dans l'administration, ne veut prendre l'initiative de les chasser.

La décentralisation apporterait également une solution à tous les problèmes que pose l'extension, automatique ou non, des textes législatifs aux départements d'outre-mer, lesquels textes devraient être soumis à l'avis des conseils généraux.

M. Michel Debré a pris l'exemple de l'octroi de mer. A l'évidence, il faudrait, compte tenu de la nécessité parfois urgente de protéger les produits antillais selon la conjoncture, que les délibérations du conseil général, qui en vote le taux, soient exécutoires immédiatement et non trois mois après, quand le mal est fait, et si le Gouvernement le veut. L'octroi de mer devrait devenir un véritable instrument de protection et de développement économique régional.

Autre exemple concret, les conseils généraux ont débattu l'élévation ou l'ajustement de l'indemnisation du chômage. Ils ont proposé que ce régime d'indemnisation fasse l'objet d'une adaptation particulière et que les dépenses engagées soient rentabilisées sous la forme d'un pacte pour l'emploi spécifique. Là encore, il aurait été utile de les écouter.

De même, plutôt que de poser le principe, qui a été mal perçu, que les Français des départements d'outre-mer seraient plus mal traités que les travailleurs étrangers résidant en métropole, puisque seules les familles des chômeurs dans ces départements sont exclues du bénéfice des nouvelles dispositions de la loi portant extension du supplément familial, il aurait mieux valu dire que le Gouvernement, qui ne disposait que de 60 millions de francs pour les départements d'outre-mer, demanderait aux conseils généraux de trouver une clé de répartition aussi juste que possible.

C'est une erreur d'avoir peur de la concertation ou, plus exactement, de penser que l'administration a toujours raison contre le citoyen.

Encore un exemple :

L'affectation des primes dans l'agriculture est beaucoup trop lente, le comité local transmettant les dossiers à la commission centrale d'agrément à Paris, c'est-à-dire au ministre. Il est impératif de rapprocher la décision des bénéficiaires. Une décentralisation est indispensable pour ne pas décourager les agriculteurs et permettre la renaissance de la petite agriculture qui est socialement la plus intéressante.

Il ne suffit pas d'avoir ajouté le mot « région » : il faut maintenant repenser, moderniser le pouvoir départemental pour en faire un instrument permanent d'adaptation spécifique et intelligente des dispositions nationales aux départements d'outre-mer.

En 1960 des décrets donnaient aux conseils généraux des départements d'outre-mer des pouvoirs dont ne bénéficiaient pas les départements de la métropole. Ces dispositions parurent si intéressantes qu'elles furent étendues aux départements de la métropole. On pourrait donc étendre les pouvoirs des conseils généraux et régionaux : voilà qui pourrait servir de modèle à la décentralisation qui est envisagée, pour la France entière, par l'intermédiaire de la réforme des collectivités locales.

Cette démocratie du quotidien est une exigence particulièrement ressentie dans les départements d'outre-mer qui sont confrontés directement à l'administration centrale. Pour cela, il faut une politique de volonté, d'imagination, une autre méthode pour traiter les problèmes. Mais il faut également changer le contenu de votre politique, et je prendrai l'exemple de trois secteurs clés pour lesquels le Parlement a demandé au Gouvernement d'infléchir sa politique : la fiscalité, l'agriculture, ainsi que la politique des salaires ou plutôt des revenus, et la politique sociale en général.

En ce qui concerne la fiscalité, le Gouvernement a proposé au Parlement, à l'occasion de la loi de finances, de supprimer un certain nombre d'avantages fiscaux accordés aux sociétés qui investissent dans les départements d'outre-mer : le Parlement, considérant qu'il s'agissait de départements pauvres, a voté la loi de finances et il a le droit de demander au Gouvernement de l'exécuter. Personne n'est au-dessus des lois, pas même le Gouvernement. C'est le principe de notre démocratie.

Plusieurs orateurs ont parlé de l'article 79 de la loi de finances pour 1980. La première partie de cet article prévoit que les sociétés et les assujettis au bénéfice réel peuvent investir en exonération d'impôt un montant de bénéfices égal à 50 p. 100 des investissements réalisables. Par exemple, on peut consacrer un milliard de bénéfices exonérés d'impôt à deux milliards d'investissements productifs.

La deuxième partie réintroduit une règle de butoir : le réinvestissement des bénéfices est limité à 50 p. 100 du capital social.

Précédemment, les sociétés ou les particuliers qui étaient imposables au bénéfice réel pouvaient réinvestir leurs bénéfices exonérés d'impôts pour un montant égal à 40 p. 100 des investissements à réaliser, à charge pour eux d'emprunter 60 p. 100. Maintenant, c'est pire puisque, en pratique, ce pourcentage de réinvestissement est limité à 25 p. 100.

Interrogé par M. Lagourgue dans la première séance du 21 mai 1980, le ministre de l'industrie s'est réfugié derrière la complexité de la question, en disant que celle-ci ferait l'objet d'un examen attentif de la part des services. Nous ne demandons pas des apaisements verbaux, mais l'application de la loi votée par le Parlement.

Les gens ne veulent pas de la bienveillance de l'administration qui, comme le déclarait M. Monory, examinerait cas par cas les dossiers pour déterminer leur recevabilité. Ils veulent, comme ailleurs et plus qu'ailleurs, la loi et la justice pour tous.

M. Gaston Flosse. Très bien !

M. Didier Julia. Pour l'agriculture, j'ai insisté depuis plusieurs mois sur trois points. En premier lieu l'irrigation, qui peut totalement modifier le rendement des terres et le revenu des planteurs de certains secteurs, notamment à Grande-Terre, et bouleverser de manière positive l'économie de la Guadeloupe. Cette irrigation n'a pas été relancée, elle a même été arrêtée.

Ensuite, la restructuration de l'industrie sucrière qui permettra d'accroître la rentabilité et de garantir l'emploi. J'ai lu avec intérêt les déclarations qui ont été faites sur ce point, mais on attend sur place les mesures d'application.

Enfin, la réforme foncière que vous avez annoncée au début du mois de mai en Guadeloupe, mais qui concerne aussi bien la Martinique et d'autres départements et pas seulement onze mille hectares. Elle doit permettre de diversifier l'agriculture et d'améliorer la culture traditionnelle pratiquée par les agriculteurs.

Enfin, si l'hôtellerie, le tourisme et l'industrie peuvent disposer de procédures simples de crédit et de soutien, l'agriculture doit recourir à d'autres types d'aide — le F. E. O. G. A., les fonds européens — qui sont mal connus des agriculteurs et trop compliqués à mettre en œuvre. Il faut donc améliorer l'information et les procédures.

Dans le domaine social, des mesures ponctuelles paraissent s'imposer, notamment l'achèvement de la départementalisation pour l'aide au logement et le versement des prestations familiales.

La réduction des charges sociales dans l'agriculture est un objectif urgent à réaliser afin qu'elles soient alignées sur celles de la métropole, c'est-à-dire qu'elle ne soient pas soumises aux cotisations de la mutualité sociale agricole.

Mais, surtout, la restauration de la confiance ne peut venir que d'un dialogue social, et l'arbitrage du pouvoir central ne peut avoir de crédibilité que si le Gouvernement pratique une politique totalement claire, c'est-à-dire s'il fait exactement ce qu'il dit et témoigne d'une loyauté absolue avec tous les partenaires sociaux.

Dans le domaine économique, un débat confiant ne peut s'ouvrir que sur des bases unanimement reconnues. Voilà des mois et des mois que les syndicats ouvriers, comme les syndicats patronaux ou ceux de la fonction publique, attendent de posséder un document clair sur la cherté de la vie dans les départements d'outre-mer, ce qui implique une étude statistique des prix, une analyse comparative avec la métropole et une mise en rapport avec les salaires et les prestations sociales réellement versées.

Un tel document est d'une telle importance qu'il doit être totalement honnête et donc élaboré de façon paritaire avec les agents économiques.

Selon des statistiques récentes, la masse salariale de la Martinique est de 50 p. 100 plus élevée que celle de la Guadeloupe, pour un nombre sensiblement égal de travailleurs, ce qui, pour certains, explique en partie la relative stagnation du premier département et l'essor économique du second.

On pourrait croire que les responsables économiques martiniquais ont été plus laxistes, ou moins bon gestionnaires : il est probable que les syndicalistes ont été plus agressifs ; il est, en tout cas, certain que l'Etat n'a pas soutenu ni aidé les entreprises occupées, les patrons assiégés, voire malmenés, et qu'il a fallu une lourde pression des élus locaux et nationaux pour que le Gouvernement se décide à accorder les moyens d'un retour à l'ordre et d'une garantie du fonctionnement de la démocratie, ainsi que pour assurer la liberté du dialogue social.

Vous cherchez des exemples dans lesquels le Gouvernement n'a peut-être pas fait tout ce qu'il aurait dû et je vais vous en citer un, récent, qui est particulièrement choquant à l'échelon national.

Il y a quelques jours, à la suite d'une grève des dockers et des camionneurs, liée à la mise en service de bateaux conteneurs, les responsables d'un syndicat, la Sotramea, à la solde d'un conseiller général, ont fait renverser les camions qui effectuaient leurs livraisons et ont fait répandre sur la chaussée ou sur les terrains vagues, des matériaux, des primeurs, des objets manufacturés.

Les auteurs de ces agressions sont passés le vendredi 30 mai en audience de flagrant délit devant le tribunal correctionnel de Fort-de-France et, en pleine audience, un conseiller général indépendantiste, M. Marie-Jeanne, maire de Rivière-Pilote, a fait irruption avec une bande de voyous dans la salle du tribunal, a enlevé les détenus devant le parquet médusé, sans aucune réaction du tribunal ni aucun empêchement de la force publique. Les accusés ont été condamnés par défaut à des peines très légères — 800 francs d'amende — ; aucun permis de conduire n'a été retiré, à ce jour, aucune poursuite n'a été entreprise contre ce conseiller général et on ne note aucune action du parquet.

Voilà qui pose un problème dans les relations entre les députés et le Gouvernement, en particulier avec le secrétaire d'Etat. Il y a quelques jours, un député de la Guadeloupe, M. Guilliod, s'était ému de ce que le président d'une résidence universitaire avait été arrêté avec une cagoule sur la tête, entouré d'une bande armée, pour avoir couvert de graffiti indépendantistes les murs de la résidence universitaire et de la ville de Fort-de-France. Interrogé par ce député, le secrétaire d'Etat avait répondu qu'il espérait que le garde des sceaux, ministre de la justice et que le ministre chargé des universités feraient leur devoir.

On l'espère aussi, bien entendu, mais le problème n'est pas là. Le problème est que lorsqu'un président de centre universitaire agit de la sorte, le ministre des universités prenne les dispositions immédiates qui sont possibles.

Lorsque des détenus sont enlevés en pleine audience de flagrant délit devant un tribunal, eh bien, il est un peu faible, un peu mince de répondre que le garde des sceaux fera son devoir. Les députés auraient aimé entendre Mme Saunier-Seïté et M. Alain Peyrefitte exposer eux-mêmes concrètement ce qu'ils comptaient faire !

Enfin, je citerai pour mémoire un dernier sujet important : il faut mener une politique de l'éducation différente qui conduise à une plus grande décentralisation des établissements scolaires et universitaires et à une meilleure adaptation de l'enseignement aux besoins locaux, comme l'ont réclamé de nombreux orateurs. Ainsi la faculté ou plutôt l'institut littéraire de Fort-de-France n'a pas une justification économique immédiatement perceptible, ni même une fréquentation qui en justifie l'existence.

Il faudrait aider davantage les handicapés et mettre en œuvre une prévention généralisée des handicaps scolaires ce qui, malheureusement, n'est pas encore le cas.

Je tiens aussi à rappeler une proposition émise au cours d'un voyage récent en faveur d'une relance dynamique de l'économie portuaire de la Martinique et de la Guadeloupe. Nous souhaiterions surtout la création de deux ports francs, l'un à Fort-de-France, l'autre à Pointe-à-Pitre avec tout le cortège de bateaux, de commerces, d'activités industrielles et d'emplois qui y sont attachés.

En conclusion, je vous indique simplement que nous demandons l'arrêt des erreurs. Nous dénonçons tant l'extrémisme dans

la maladresse, qui n'aboutit qu'à une caricature de départementalisation, que l'extrémisme de la violence et de la misère que représente l'indépendantisme.

Ces deux extrémismes se nourrissent l'un l'autre et il est préférable d'engager une politique de la confiance, car cette méthode stimulerait les libertés, les initiatives et les responsabilités locales. Elle renverserait les barrières de l'incompréhension entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer, incompréhension qui engendre des frustrations, des mécontentements, l'oubli et éviterait, de la part des responsables, des déclarations démagogiques agrémentées de promesses sans lendemain. Il faut enfin une volonté qui unisse les départements et territoires d'outre-mer à la métropole dans un même projet politique, une même politique sociale, car la France, sans eux, ne serait plus la France.

Disons aux Français d'outre-mer, auxquels le général de Gaulle a apporté la liberté et la dignité avec le droit de vote, la promotion sociale avec la sécurité sociale et les allocations familiales, que nous sommes tous solidaires pour défendre non seulement leurs intérêts, mais également leur dignité et leur droit au travail, dans la plus haute inspiration et dans la tradition la plus constante de la France, de la Ve République et du gaullisme. Mais nous souhaitons que l'ère des incertitudes s'arrête et que s'ouvre celle de la certitude et de la fidélité.

Plutôt qu'une politique hésitante, nous voulons restaurer le visage de la France, volontaire et porteur d'espoir.

Au dialogue social confus, à une départementalisation tronquée et toujours incomplète, nous désirons opposer le message d'une France claire, dont les actes correspondent aux intentions proclamées.

Un débat à l'Assemblée nationale est une chose. Nous attendons maintenant des actes, la modification de certains comportements, davantage de réalisations afin de modifier le climat social et politique et de restaurer la confiance dans la France d'outre-mer.

Je ne voudrais pas clore ce propos sans évoquer un problème délicat sur lequel, il y a cinq ans, j'avais déjà appelé l'attention du Gouvernement : le problème de Mayotte.

Cette collectivité territoriale pose un problème que je pourrais presque qualifier de douloureux car son développement économique, social et culturel est tel que ma propre dignité en souffre parfois.

A l'occasion du débat du 6 décembre 1979, notre collègue Pierre Mauger a rappelé les termes du contrat qui nous lie à Mayotte pour plusieurs années, jusqu'à ce que l'île puisse déterminer clairement son avenir. Il avait souligné la nécessité d'un effort particulier dans certains domaines. Le désenclavement de l'île nécessite l'aménagement d'une piste permettant l'atterrissage des moyen-courriers et la construction de routes. Mais il faut aussi à l'hôpital de Mamoutzou un nouveau bloc opératoire, une salle de radiologie, un nouveau stérilisateur et un couple de médecins militaires. Cette énumération peut paraître puérile ou lassante mais il faut savoir qu'un stérilisateur permet de sauver des vies humaines. Il convient également de poursuivre les travaux d'adduction d'eau — car seule la ville de Mamoutzou dispose de l'eau courante — et le développement du réseau électrique. L'administrateur des affaires maritimes devrait pouvoir disposer d'une vedette et il importe que la promesse faite par le Gouvernement à la coopérative des marins-pêcheurs de lui fournir un petit bateau de pêche de huit à dix mètres soit tenue.

D'autre part, si les Mahorais souhaitent le maintien des liens avec les autres îles des Comores, ils demandent cependant qu'un certain contrôle de la circulation, s'exerçant par le biais des visas, soit maintenu. Telles sont les quelques demandes que la France s'honorerait de satisfaire, ce qui permettrait de ne pas laisser une terre fidèle dans un tel état de sous-développement économique, culturel et social. Ainsi, lorsque viendra à nouveau en discussion devant l'Assemblée nationale le contrat qui nous lie à elle, nous pourrons apporter la preuve de réalisations concrètes et de la sollicitude particulière que nous avons témoignée à un département qui compte parmi les plus malheureux de la République sur les plans sanitaire et humain. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Hage, dernier orateur inscrit.

M. Georges Hage. A vous entendre parler, monsieur le secrétaire d'Etat, tout se passerait pour le mieux dans les territoires d'outre-mer et, notamment, en Nouvelle-Calédonie.

Malheureusement, la réalité dans ce territoire m'amène à constater à quel point votre autosatisfaction est déplacée, au vu des problèmes immenses auxquels sont confrontés les travailleurs calédoniens et, en premier lieu, le peuple kanak.

La crise qui sévit dans la métropole frappe avec une brutalité encore plus féroce ce peuple, qui subit les méfaits d'une exploitation capitaliste doublée d'un pillage colonial. Le chômage massif qui a succédé — sans mauvais jeu de mots — à l'âge d'or du nickel et l'inflation galopante ont des conséquences d'autant plus dramatiques que ces couches de la population sont dépourvues de protection sociale et soumises à des conditions de vie et de travail lamentables.

Face à un mouvement populaire qui grandit et vous échappe, vous accentuez la répression policière et les atteintes aux libertés et à la démocratie. Vous n'hésitez pas à recourir à des tentatives de division et d'opposition raciale qui ne manqueront pas d'avoir de très graves conséquences.

D'ores et déjà, le mouvement fasciste M. O. P. — mouvement pour l'ordre et la paix — auquel adhèrent de nombreux policiers, agit en toute impunité et a fait des victimes, ce qui rappelle les tristes souvenirs de l'O. A. S. en Algérie.

Au lieu d'agir résolument contre ces assassins, le Gouvernement a pris le parti de renforcer le déploiement policier en envoyant sur place des unités spéciales et des gardes mobiles de plus en plus nombreux. Ces derniers sont d'ailleurs si mobiles que — vous l'avez indiqué ce matin — vous en déplaçâtes aux Nouvelles-Hébrides... Vous augmentez en outre la fréquence des manœuvres militaires. D'ailleurs dans l'enveloppe budgétaire affectée aux territoires d'outre-mer pour 1980 — le budget est un miroir — les autorisations de programme militaires augmentent de 69.15 p. 100 et les crédits de paiement de 16,45 p. 100 alors que les crédits civils ne progressent que de 6,4 p. 100. Cette prépondérance des crédits militaires illustre à elle seule éloquemment votre politique d'intimidation.

Votre projet de réforme foncière n'a reçu l'aval — d'ailleurs mitigé — que des conseillers territoriaux appartenant aux formations de la majorité. Il ne satisfait pas ceux du Front indépendantiste, qui représente plus de 80 p. 100 du peuple kanak. Car la situation est liée à cent vingt années de domination coloniale dont nous ne sortons pas, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je n'en veux pour preuve que cette phrase, digne de figurer dans une anthologie du colonialisme et du néo-colonialisme.

M. Emmanuel Hamel. Ces mots commencent à être usés !

M. Georges Hage. Je l'extrais de la réponse que vous avez faite ce matin à M. Pidjot, auquel vous reprochiez de dénigrer la réforme que vous avez engagée. Cette réforme foncière, avez-vous dit, « porte pourtant sur plus de 150 000 hectares et doit permettre à la plupart des clans mélanésiens de retrouver, sinon la totalité de leurs terres, du moins celles dont ils ont besoin pour leur développement et leur équilibre social et culturel ».

Vous décidez ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, des terres qui constituent la patrie du peuple mélanésien, du nombre d'hectares nécessaire et suffisant pour assurer son développement social et culturel. Vous vous posez en grand ordonnateur de la civilisation mélanésienne et vous le faites avec un naturel déconcertant.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Vous dites n'importe quoi avec un naturel tout aussi déconcertant !

M. Georges Hage. Vous ne prenez pas la mesure de l'impudence historique de votre discours, qui rejoint les propos colonialistes les plus avérés.

Je poursuis.

M. Emmanuel Hamel. Dans l'erreur !

M. Georges Hage. La situation est liée à cent vingt années de domination coloniale et vous persévérez dans cette erreur.

On ne peut effacer de la mémoire collective du peuple kanak le génocide dont la responsabilité incombe aux autorités coloniales et qui, vous le savez, a réduit la population de 200 000 personnes dans les années 1850 à 30 000 au début de ce siècle.

On ne peut plus empêcher la prise de conscience par le peuple kanak de l'injustice dont il est victime : spolié des terres qu'il occupait, il se voit refuser son droit légitime à

la dignité, au respect de son identité culturelle, au progrès et à la justice. Parqué, pour une part, dans des réserves, il vit d'une agriculture de simple subsistance, d'une économie misérable, en véritable autarcie, à l'écart des grands courants de production et d'échange.

Aujourd'hui, une mince brochure circule dans la brousse et apprend au peuple kanak la spoliation et les injustices dont leurs ancêtres ont été victimes en vertu de l'arrêté du 20 janvier 1855.

Je vous en donne lecture pour montrer sa consonance avec les propos que vous tenez encore aujourd'hui, car une véritable réforme foncière ne peut être fondée que sur la reconnaissance de cette injustice. Voici les termes de cet arrêté :

« Il est de principe que lorsqu'une puissance maritime se rend souveraine d'une terre non encore occupée par une nation civilisée et possédée seulement par des tribus sauvages, cette prise de possession annule tous les contrats antérieurs faits par des particuliers avec des naturels du pays. En conséquence, les chefs et les indigènes de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances n'ont jamais eu ni ne peuvent avoir le droit de disposer en tout ou en partie du sol occupé en commun ou comme propriétés particulières. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous faites porter la réforme foncière sur 150 000 hectares. Mes maîtres ne m'ont pas appris qu'il y eût tant de terres fertiles en Nouvelle-Calédonie ! Je vous pose donc cette question : quelle est la fertilité des 150 000 hectares que vous voulez redistribuer aux Kanaks ?

Ceux-ci ont été dépossédés de tous leurs biens, des richesses de leur sol et de leur sous-sol, par exemple le nickel et le fer. Il est vrai que notre pays — comme la banque Rothschild d'ailleurs — apprécie l'intérêt de ces ressources, puisque la Nouvelle-Calédonie est le troisième producteur mondial de nickel.

Cette injustice, monsieur le secrétaire d'Etat, ne peut plus subsister aujourd'hui : il faut restituer sans condition aux collectivités coutumières kanaks toutes les terres usurpées.

Il faut prendre en compte, de toute urgence, la revendication populaire d'une protection sociale généralisée, d'une réforme fiscale véritable, de l'abrogation effective du code colonial du travail et de la priorité à l'embauche locale.

Les communistes français, pour leur part, réaffirment le droit inaliénable du peuple kanak de décider librement de son avenir, de participer pleinement à la gestion de ses propres affaires, d'assurer la maîtrise de son développement.

Ils se prononcent solennellement, une fois de plus, pour le droit — reconnu par la Constitution — à l'autodétermination des populations de la Nouvelle-Calédonie.

M. Xavier Hamelin. Vous ne tenez pas les mêmes propos pour les Afghans !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous venons, à l'issue de ce long débat, d'entendre deux discours parfaitement édifiants, dans la mesure où ils sont, l'un comme l'autre, totalement critiques. En effet, aucun des deux orateurs n'a trouvé la moindre formule pour atténuer la portée des inquiétudes, des critiques, des refus et des blocages que le Gouvernement laisserait se développer outre-mer. Je rappellerai à ce sujet que tout ce qui est excessif est insignifiant.

Mais ces deux discours sont totalement contradictoires, M. Julia reprochant, au fond, au Gouvernement ne ne pas faire preuve d'assez de fermeté et M. Hage l'accusant d'être beaucoup trop ferme dans ce qu'il appelle la répression coloniale.

M. Didier Julia. Pas du tout !

M. Georges Hage. Je n'ai que faire du discours de M. Julia !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, vous n'avez pas la parole.

M. Didier Julia. Avec l'autorisation de l'orateur...

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Je ne vous la donne pas.

M. Didier Julia. Je suis donc plus libéral que vous, car je vous ai laissé m'interrompre.

M. Georges Hage. Votre raisonnement tient de la casuistique, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. le secrétaire d'Etat s'exprimer.

M. Didier Julia. Si l'on ne peut pas répondre à des mensonges, il n'y a pas de débat !

J'ai cité un cas, mais je n'ai jamais dit que le Gouvernement manquait de fermeté.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Messieurs, quand je m'efforce de rechercher la signification des interventions que j'ai entendues pendant ces deux journées où nous avons travaillé ensemble et qui, pour nombre d'entre elles, ont été d'une grande valeur, je constate que quatre éléments fondamentaux s'en dégagent, qui caractérisent la situation de l'outre-mer aux heures que nous vivons.

M. Riviérez, M. Sablé et, bien sûr, M. Debré, mais aussi, ce soir, M. Longuet et M. Clément ont donné à ce débat sa véritable portée. L'élévation de leur pensée, leur souci constant de réfléchir sur le long terme ont permis de mettre en évidence la signification réelle de l'action de la France, même si celle-ci comporte des limites et a connu des échecs. Mais, de ces erreurs et de ces échecs, le Gouvernement n'a ni l'exclusivité, ni la responsabilité originelle, car ils trouvent leur source dans un passé où se confondent les responsabilités de toutes les formations représentées dans cette assemblée.

De la synthèse de toutes ces interventions se dégage une première observation : l'outre-mer n'est pas épargné par les difficultés du monde où nous vivons. Il connaît la fragilité économique d'années de crise ; le chômage s'y développe comme ailleurs ; la crise énergétique n'y est pas sans conséquences, et cela au moment même où, comme dans le reste du monde et comme en métropole, de profonds changements sociaux y modifient les comportements et les mentalités, créant des inquiétudes, des aspirations nouvelles et des préoccupations inconnues il y a quelques années.

Parallèlement, l'incertitude politique évoquée par de nombreux orateurs et provoquée par le regain d'activité de certains mouvements indépendantistes, de certains extrémistes, crée dans la population un sentiment de frustration et une véritable inquiétude. D'autant plus que la situation du monde, l'action de certaines puissances et quelquefois aussi l'insuffisance de nos réactions, nous qui vivons dans un monde encore libre, donnent à penser à nos compatriotes d'outre-mer que leur sécurité est menacée, parce qu'ils vivent dans des régions particulièrement exposées de notre planète, parce qu'ils ont parfois le sentiment d'être éloignés de la mère patrie.

L'outre-mer connaît donc toutes les difficultés du monde où nous vivons, et de très nombreux orateurs l'ont souligné. Mais nos compatriotes ont également besoin d'assurance et de fidélité. M. Fontaine l'a très bien dit. Chaque fois que le député de la Réunion intervient dans cette assemblée, c'est pour faire comprendre à la représentation nationale et au Gouvernement combien nos compatriotes d'outre-mer dispersés à travers le monde ont besoin de sentir la France fidèle à son engagement à leur égard.

Nos compatriotes veulent rester français. La majorité, l'écrasante majorité d'entre eux veut rester française. Ils ne cèdent pas, contrairement à ce que certains affirment, au vertige d'une indépendance de la faillite, de la misère et, un jour, de la dictature.

Et ces compatriotes ne comprennent pas pourquoi certains en doutent ou font semblant d'en douter. Nous devons, en chaque circonstance, leur montrer qu'ils sont pleinement français et que leurs compatriotes de métropole n'ont nullement l'intention de remettre en cause leur appartenance à la France.

Je le répète chaque fois que j'en ai l'occasion : pour nous la Réunion, la Martinique, Wallis et Futuna ou la Polynésie, c'est le sol sacré de notre pays que nous devrons défendre en toute circonstance, avec tous les moyens dont nous disposons.

Ces compatriotes attendent qu'on leur montre l'horizon. Ils ont quelquefois le sentiment, et cela transparaît à travers les propos des uns et des autres, que nous conduisons notre action à court terme, que nous ne leur montrons pas assez où nous voulons aller, que nous ne les assurons pas assez de notre fermeté et de notre détermination dans l'effort que nous accomplissons à leur service. Nous devons le faire. Et c'est pourquoi, malgré les critiques et, quelquefois, l'ironie, je me suis astreint à bâtir, partout où je l'ai pu, des plans de développement à long terme. Ces plans montrent à nos compatriotes que nous n'envisageons pas l'avenir seulement pour l'année qui vient, dans le cadre de l'effort budgétaire annuel, mais que nous regardons les choses beaucoup plus loin en essayant de tourner vers l'avenir nos préoccupations et nos espérances.

Nos compatriotes veulent être des Français sans réserves. Ils ont trop souvent le sentiment que nous leur accordons parcimonieusement le bénéfice d'un certain nombre de mesures sociales, appliquées en métropole au cours des dernières années. Nous devons leur exposer notre intention réelle et leur affirmer que la départementalisation sociale ne souffrira ni limite ni retard, qu'elle ne sera retenue par aucune entrave, qu'elle recevra, certes, des adaptations, mais qu'elle devra se faire de toute façon. C'est l'engagement que le Gouvernement a pris et prendra chaque fois que ce sera nécessaire.

Grâce aux interventions des députés qui représentent les départements et les territoires d'outre-mer, et qui ont une grande expérience, comparable à nulle autre, de ce qui se passe, de ce qui se fait dans leurs départements ou dans leurs territoires, et grâce aux exposés des députés métropolitains qui ont, à l'occasion de visites sur le terrain, réellement découvert la réalité locale, nous sentons qu'il n'y a pas de miracle à espérer.

Certains, en cette période où abonde ce genre d'initiatives, voudraient laisser croire que, demain, on pourra raser gratis, que, demain, les distances seront abolies, que, demain, l'exiguïté des marchés ne sera plus un handicap et qu'il sera possible de bâtir des paradis économiques, fiscaux, financiers, partout où on le voudra. Une telle attitude n'est pas raisonnable. Nous ne devons pas, sous prétexte que nous vivons une période où chacun croit utile d'affirmer qu'il ferait mieux que ceux qui, actuellement, portent la responsabilité de l'outre-mer, laisser croire à nos compatriotes que les miracles sont possibles.

Les solutions que certains proposent ne sont pas réalistes. Elles ne sont pas à la mesure de ce que nos compatriotes outre-mer souhaitent réellement faire et sont capables de faire. Elles ne sont pas à la mesure de ce que la France peut réaliser actuellement.

Notre pays connaît des limites financières, techniques et humaines et nous ne pourrons pas changer le monde dans lequel nous vivons ; nous ne pourrons pas changer la vie de nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer, miraculeusement, d'un coup de baguette magique, en quelques années.

Les espérances que certains voudraient entretenir sont généralement des solutions de facilité. Elles consistent — reprenez les discours d'un certain nombre d'intervenants que je ne citerai pas — à dire, pour l'essentiel : dépensons plus d'argent, mettons en place plus de moyens, efforçons-nous de modifier complètement la réalité. C'est du rêve, ce n'est pas sérieux. Gouverner mieux, c'est utiliser au mieux les moyens dont on dispose et, jusqu'à maintenant, on ne m'a pas fourni de solution que je puisse considérer comme tout à fait nouvelle.

Il faut être réaliste, messieurs les députés, et certains d'entre vous ont su l'être. Il faut avoir des ambitions raisonnables : tel est le cas du Gouvernement comme l'a démontré, avec beaucoup de vérité, M. Clément.

Ce gouvernement a des ambitions raisonnables. Il ne prétend pas tout changer miraculeusement. Il croit que beaucoup de choses sont possibles. Il ne soutient pas que tout est possible immédiatement. Toutefois, il estime, et sur ce point plusieurs intervenants lui ont donné raison, avoir fait au moins aussi bien que ceux qui l'ont précédé. Il a le sentiment de n'avoir, en aucune façon, démérité.

Le Gouvernement demande par conséquent à sa majorité d'en prendre conscience, et de le soutenir. Ce n'est pas parce que certains s'engagent dans des aventures politiques — cela fait partie de la démocratie — qu'il faut au même moment nier tout ce qui a été bâti, être totalement négatif, totalement destructeur. Regardez ce qui a été fait, voyez les résultats et vous vous rendrez compte que ce gouvernement a fait au moins aussi bien que ceux qui l'ont précédé.

Ce gouvernement — et c'est important pour certains — prétend n'avoir changé en aucune façon l'orientation fondamentale de la politique qui est conduite outre-mer depuis le début de la Ve République. Nous n'avons changé aucune orientation fondamentale. Notre politique repose toujours, et je l'ai rappelé dès le début de ce débat, sur la confiance que nos compatriotes ont dans leur pays.

Notre politique repose sur une volonté résolue de développement économique, de départementalisation économique et sociale dans les départements d'outre-mer et sur la solidarité mieux assurée dans les territoires d'outre-mer.

Nous n'avons rien changé. Nous poursuivons la politique qui a été constamment conduite sous la Ve République.

En revanche, il doit être clair que ce gouvernement, comme d'ailleurs sans doute ses prédécesseurs, s'efforce d'utiliser les nouvelles chances qui se dégagent et de répondre à de nouvelles attentes.

La continuité n'implique pas le fixisme. La continuité implique que l'on sache où l'on va, et nous le savons. Mais la continuité implique aussi que l'on s'adapte au terrain et aux difficultés du moment. C'est ce que nous avons fait.

Ce gouvernement s'efforce à cet égard de répondre un peu plus au désir légitime de responsabilité manifesté par nos compatriotes d'outre-mer et particulièrement par leurs élus.

M. Bouvard et M. Fuchs l'ont très bien exprimé l'un comme l'autre, en parlant de notre action dans le Pacifique. Le développement de l'autonomie de nos territoires, qui est un succès, la mise en place de statuts adaptés à la vie locale et aux aspirations des populations, telles sont les réponses que le Gouvernement a apportées à la volonté des élus des territoires d'assumer un peu plus, eux-mêmes, les responsabilités de la construction de leur avenir.

Dans les départements aussi, cet effort doit être poursuivi, et il le sera. Je l'ai dit lors d'un récent passage en Guadeloupe, et les députés de ce département s'en souviennent. J'ai invité, au nom du Gouvernement, les élus locaux à nous proposer des mesures significatives de déconcentration et de décentralisation, pour engager dans ce département, qui, je crois, le permet, de véritables expériences, ainsi que la Constitution et les lois nous en donnent la possibilité. Nous poursuivrons cet effort.

Nos avons de la même façon, et ce n'est qu'un exemple, ouvert le dossier culturel de l'outre-mer dont plusieurs d'entre vous ont parlé, en particulier M. Sablé. Ce dossier est fondamental. Le respect de la spécificité de nos compatriotes d'outre-mer et de leurs aspirations à introduire dans la vie française une dimension particulière, la leur, en est la pièce maîtresse. Nous ne laisserons pas à nos adversaires le monopole de l'effort destiné à permettre aux jeunes d'outre-mer d'assumer pleinement la diversité de leurs racines.

La construction européenne est, elle aussi, une chance nouvelle pour l'outre-mer. S'il est quelqu'un ici qui connaisse bien cette réalité, c'est M. Sablé qui, au Parlement européen, a pris une part très active dans le soutien des efforts du Gouvernement. Depuis son arrivée dans cette assemblée, M. Sablé a été le rapporteur du dossier de l'aide communautaire attribuée aux Antilles et à la Réunion à la suite des cyclones David, Frédéric et Hyacinthe, et c'est à sa diligence, pour une bonne part, que l'on doit les décisions communautaires prises en faveur des Antilles en septembre 1979 et en faveur de la Réunion en février 1980. M. Sablé a également rapporté le dossier de l'aide à la commercialisation des aubergines en contre-saison dont certains parlaient tout à l'heure. Ainsi la Communauté européenne joue-t-elle un rôle important dans la politique de diversification des cultures dans les départements d'outre-mer.

M. Sablé a été aussi, on le sait, l'instigateur de très importants accords qui ont suivi la ratification de la convention de Lomé-II et qui ont permis, notamment, le maintien de clauses de sauvegarde dont chacun sait qu'elles étaient indispensables au développement des productions des départements d'outre-mer.

Enfin, comme d'autres parlementaires européens, et notamment M. Debré, M. Sablé a soutenu les propositions qui concernent le sucre dans les départements d'outre-mer. Là aussi, il a obtenu certains résultats positifs. Je tenais à le rappeler...

M. Georges Hage. M. Sablé, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer !

M. Jean Delaneau. Vous n'êtes pas encore Président de la République ou Premier ministre.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Croyez-moi, les départements et territoires d'outre-mer seraient alors en de bonnes mains, monsieur Hage ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Georges Hage. Vous êtes plein d'humilité quand vous le voulez, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Monsieur Hage, n'interrompez pas l'orateur, je vous en prie.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* M. Sablé a, dans certaines circonstances précises, joué un rôle important ; chacun, dans cette assemblée, s'en souvient.

Mais nous nous efforçons aussi de tirer parti — et c'est un nouveau créneau qui s'ouvre à nous — de la départementalisation économique et des nouvelles chances qu'elle apporte. J'en ai parlé longuement tout au cours de ce débat et je n'y reviendrai pas. M. Longuet, tout à l'heure, a lui-même fait le point des actions conduites et si je ne lui réponds pas dans le détail, c'est parce que nous arrivons déjà à une heure tardive : je le ferai en d'autres circonstances.

Les pays d'outre-mer ne sont pas épargnés par les difficultés du monde. Nos compatriotes ont besoin d'assurance et de fidélité. Les députés nationaux et le Gouvernement se sont efforcés de leur apporter des réponses. Il n'y a pas de miracle à espérer, bien que certains voudraient le faire croire. Le Gouvernement, de son côté, a des ambitions raisonnables, et il l'a montré.

Telles sont les leçons que je tire de ce débat, qui a été empreint d'une très grande dignité. Nous avons, pendant de longues heures, travaillé ensemble. Des interventions d'un très haut niveau — je rappellerai particulièrement celle de M. Riviérez, qui a provoqué l'admiration de tous ceux qui étaient présents en séance — des questions nombreuses qui n'ont pas toutes reçu de réponse, des préoccupations manifestées clairement par les uns et les autres, tout cela a constitué un très bon débat dont je me réjouis qu'il ait pu avoir lieu.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous avons, je le crois, apporté à nos compatriotes dispersés à travers le monde un peu plus d'espérance et un peu plus de confiance. Nous laisserons de côté ceux qui dénigrent, nous laisserons de côté ceux qui détruisent, nous laisserons de côté ceux qui se font les complices de l'étranger pour tenter de détruire ce qui reste de l'outre-mer de la France, nous laisserons de côté ceux qui veulent, à l'intérieur, créer la subversion et le désordre, et nous manifesterons clairement, à la fin de ce débat, que la majorité qui soutient le Gouvernement, unie et résolue, même lorsque ses critiques sont vives, poursuivra outre-mer, aux côtés du Président de la République, une action déterminée pour apporter à tous, à ces hommes et à ces femmes attachés à la France, à leur pays, un peu plus de bonheur, un peu plus de sécurité et un peu plus d'espoir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Le débat est clos.

— 2 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière d'enseignement, de science et de culture entre la République française et la République du Niger, ensemble deux échanges de lettres.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1786, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification des protocoles additionnels n°s 2 et 3 à la convention revisée pour la navigation du Rhin et du protocole de signature au protocole additionnel n° 2.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1787, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international pour la mise en place d'un réseau européen expérimental de stations océaniques.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1796, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relatif aux privilèges et immunités des représentants de la République socialiste fédérative de Yougoslavie auprès de l'organisation de coopération et de développement économique en France, ensemble un échange de lettres.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1797, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord particulier de coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île Maurice, ensemble un échange de lettres.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1798, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. André-Georges Voisin et Pierre Lagourgue une proposition de loi tendant à faciliter l'exercice du mandat de conseiller général.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1789, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Jean Foyer et Edmond Alphandery une proposition de loi portant validation d'actes administratifs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1790, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Hubert Bassot une proposition de loi relative à la dispense du service national actif des jeunes gens responsables d'une exploitation ou d'une entreprise familiale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1791, distribuée et renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Jouve et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à garantir et renforcer le caractère de service public du service d'exploitation industrielle du tabac et des allumettes (S. E. I. T. A.).

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1792, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Adrienne Horvath et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à engager un programme de travaux neufs dans les charbonnages de France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1793, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative au marché du charbon-vapeur.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1794, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Rocard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant amélioration du statut des bateliers par diverses mesures économiques, fiscales et sociales en faveur du transport fluvial.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1795, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Wagner un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, modifié par le Sénat, instituant l'agence pour la qualité de l'air et modifiant la loi n° 61-842 du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs (n° 1741).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1788 et distribué.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 12 juin 1980, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1681 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes (rapport n° 1785 de M. Jacques Piot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mardi 10 juin 1980.)

Additif au compte rendu intégral de la séance du mardi 10 juin 1980 (*Journal officiel*, Débats parlementaires, du mercredi 11 juin 1980) :

ANNEXE

QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU **vendredi 13 juin 1980.**

Questions orales sans débat :

Question n° 32151. — M. Pierre Jagoret rappelle à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie que, le 17 octobre 1979, il y a donc huit mois, il attirait son attention sur les dangers de pollution du bassin du Léguer et les menaces que celle-ci faisait peser sur l'alimentation en eau de plus de 50 000 habitants du Nord-Ouest des Côtes-du-Nord et la nombreuse population touristique. Cette pollution trouvant son origine dans le mauvais fonctionnement d'une station d'épuration, ne pouvait qu'être aggravée par le développement d'un important établissement agro-alimentaire. Il lui avait assuré alors qu'un de ses collaborateurs se rendrait sur place afin de définir les mesures permettant de remédier à cette situation. Fin janvier, cette visite — confirmée — n'avait toujours pas eu lieu. En même temps, son collègue de l'agriculture lui annonçait le déblocage de crédits importants et l'assurait que, si nécessaire, des subventions complémentaires seraient attribuées. Malgré ces assurances répétées, il apparaît cependant que la situation n'a pas évolué de façon concrète et que les dangers de pollution pesant sur l'alimentation en eau du Trégor et les activités piscicoles demeurent aussi graves ; il est évident qu'en même temps, dans de telles conditions, les possibilités de développement d'un important abattoir de volailles, utile pour l'économie régionale et nationale, ne peuvent qu'être remises en cause. Il lui demande donc de lui indiquer quand il peut espérer voir résolus ces graves problèmes.

Question n° 32049. — M. Jacques Baumel rappelle à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie que la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature comporte des dispositions tendant particulièrement à protéger les animaux domestiques. Ce texte a modifié l'article 276 du code rural en posant le principe qu'il était interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et que des décrets en Conseil d'Etat détermineraient les mesures propres à assurer la protection de ces animaux. Par ailleurs, et dans son article 13, la loi précitée a modifié l'article 453 du code pénal en aggravant les sanctions prises contre ceux ayant exercé des sévices graves ou commis des actes de cruauté envers les animaux domestiques. En vertu de ce texte, une amende de 500 à 6 000 francs et un emprisonnement de quinze jours à six mois ou l'une de ces deux peines seulement peut leur être infligée. La récidive a pour effet de doubler ces peines. Le même article dispose que l'abandon volontaire d'un animal domestique est passible des peines prévues à l'article 453 du code pénal. Par ailleurs, la loi du 10 juillet 1976 a également modifié l'article 213 du code rural de telle sorte que les maires puissent prendre les dispositions propres à empêcher une divagation des chiens et des chats. Ils peuvent, en particulier, prescrire que, lorsque ces animaux sont trouvés sur la voie publique, dans les champs et les bois, ils seront conduits à la fourrière et abattus si leur propriétaire reste inconnu et s'ils n'ont pas été recueillis. L'abattage est effectué après l'expiration d'un délai de quatre jours après la capture. Si les animaux sont cependant identifiés par le port d'un collier avec le nom et le domicile de leur maître, le délai d'abattage est porté à huit jours. Il résulte des textes qui viennent d'être rappelés que les pouvoirs publics se sont préoccupés de prévenir et sanctionner l'abandon des animaux, abandon particulièrement fréquent pendant la période qui précède les départs en vacances. Mais, l'article 213 du code rural a pour effet de supprimer avec une hâte excessive les animaux domestiques abandonnés que, par ailleurs, on se propose de protéger. Le problème de la protection de ces animaux concerne à la fois le ministre de l'environnement et du cadre de vie, le ministre de l'agriculture puisque certaines dispositions figurent dans le code rural, le ministre de la justice puisque l'autorité compétente pour connaître du délit prévu à l'article 453 du code pénal et déterminer les sanctions encourues est l'autorité judiciaire, le ministre de l'intérieur puisqu'il appartient aux services de police de déférer au parquet les auteurs d'abandons volontaires d'animaux domestiques. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable de coordonner l'action entreprise par les pouvoirs publics afin d'assurer une meilleure protection de ces animaux. Il apparaît, en particulier, indispensable que des campagnes d'information de l'opinion publique aient lieu à la veille des départs en vacances. Il serait également souhaitable que soient allongés les délais d'abattage des animaux prévus à l'article 213 du code rural afin que des chances raisonnables de survie leur soient données. La suppression rapide des animaux non recueillis apparaît, en effet, particulièrement insupportable. Il lui demande, en conséquence, les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de rendre pleinement efficaces les textes législatifs de protection des animaux sur lesquels il vient d'appeler son attention.

Question n° 29672. — M. Lucien Richard expose à M. le ministre de l'agriculture que la désorganisation actuelle du marché européen du lait atteint un seuil qui n'est plus supportable pour

les producteurs français. Il lui fait observer qu'aucun débat de fond ne saurait être engagé sur cette question, comme cela semble devoir être le cas cette année encore, sans que soient réaffirmés les principes fondamentaux sur lesquels repose l'organisation commune du marché du lait. Il s'agit, en premier lieu, d'en revenir au respect de la préférence communautaire en matière d'approvisionnement et, en second lieu, de rétablir sur le marché un réelle unicité des prix, deux impératifs qui, à ce jour, sont largement ignorés ou bafoués. Il lui fait observer en outre qu'il importe de se montrer vigilant dans la répartition des formes de soutien entre productions végétales et productions animales, domaine dans lequel est apparu un déséquilibre préoccupant. Il lui rappelle, enfin, qu'au moment où la Commission de Bruxelles préconise des remèdes contraignants et discutables dans leurs effets, telle la taxe de coresponsabilité, aucune mesure cohérente n'est proposée pour améliorer ni même maintenir le revenu des producteurs français, à la fois menacés par les montants compensatoires et l'hétérogénéité du système des prix. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quelle politique d'ensemble le Gouvernement entend mettre en œuvre, aux niveaux national et européen, pour que l'ensemble de la production française de lait ne sombre pas dans le marasme et la régression.

Question n° 32156. — M. Jean-Jacques Barthe attire l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur le fait qu'aucune mesure n'a encore été prise en faveur des chômeurs ayant épuisé leurs droits à indemnisation. La loi du 16 janvier 1979, en supprimant l'allocation d'aide publique prive ces personnes de tout revenu à la fin de la période prise en charge par les Assedic. La loi du 31 décembre 1979, de surcroit, ne leur assure plus de couverture sociale un an après leur fin d'indemnisation. Cette situation intolérable atteint déjà officiellement 50 000 personnes. Cinq mille nouveaux chômeurs chaque mois tombent dans cette catégorie. Lors d'une précédente question orale, le Gouvernement a fait savoir qu'un groupe de travail avait été constitué. Cette réponse dilatoire ne peut nous satisfaire. En conséquence, il rappelle qu'une proposition de loi du groupe communiste a été déposée sur cette question, et lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre à très court terme pour venir en aide à ces chômeurs.

Question n° 32155. — M. Gilbert Gantier attire l'attention de M. le ministre du budget sur le taux de T. V. A. auquel sont assujettis les services communaux de collecte et de traitement des ordures ménagères. Les collectivités locales se sont préoccupées depuis longtemps de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères de leurs habitants, ainsi que des déchets assimilables des petits commerces et des artisans. Au fil des ans, elles ont su constituer de véritables services utilisant un matériel moderne, des usines parfois complexes et du personnel de plus en plus qualifié. Les recettes permettant de couvrir les charges de ce service proviennent dans la quasi-totalité des cas d'un impôt spécifique : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour l'exécution du service, les communes recourent habituellement : soit à leurs propres moyens : matériels achetés par elles et personnel communal, soit à ceux de sociétés spécialisées auxquelles elles confient ces tâches par des contrats de travaux, pour des durées variables, mais généralement de l'ordre de cinq à dix années. La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 a d'ailleurs obligé « les communes ou les groupements constitués entre elles à assurer l'élimination des déchets de ménage ». La même loi a donné un délai de cinq ans, qui expire cette année, pour que cette obligation soit remplie partout. Or, il se trouve que les services d'ordures ménagères sont soumis au regard de la T. V. A. à un régime particulier et onéreux pour les collectivités. Pour les achats de véhicules, investissements, constructions d'usines, etc., le régime applicable est celui du droit commun. Mais en ce qui concerne le fonctionnement de la collecte ou de l'installation de traitement, les factures émises par les sociétés contractantes sont majorées de la T. V. A. au taux de 17,6 p. 100 dont la charge incombe en totalité au budget communal. Or, pour les services publics communaux analogues : fourniture et évacuation de l'eau, transports de voyageurs, le taux applicable est le taux réduit de 7 p. 100. C'est, notamment, ce même taux réduit de 7 p. 100 qui s'applique aux opérations d'épuration et d'évacuation des eaux usées telles que : les opérations de débouchage, nettoyage et détartrage des canalisations d'eau, des réseaux d'égouts et des stations d'épuration, les travaux de balayage et de nettoyage des caniveaux effectués à l'occasion de l'entretien des réseaux d'égouts. Il lui demande si, étant donné que la collecte des ordures ménagères est désormais un service obligatoire, le moment ne lui semble pas venu d'appliquer à cette activité le taux réduit de T. V. A. de 7 p. 100.

Question n° 31720. — M. Loïc Bouvard attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la famille et de la condition féminine, sur la condition des femmes seules chargées de famille : qu'elles soient veuves, divorcées, mères célibataires ou abandonnées, elles se heurtent à de nombreuses difficultés qui ne sont pas toutes d'ordre pécuniaire. Plus que pour d'autres, la conciliation entre vie professionnelle et éducation des enfants est pour elles indispensable et problématique. C'est pourquoi elles ont plus que d'autres besoin de l'aide de la collectivité. Il lui demande de bien vouloir préciser quels sont à ce jour le bilan des réalisations acquises en faveur des femmes seules chargées de famille et les principales orientations de la politique qu'elle entend poursuivre dans les domaines de l'information des intéressées, de la compréhension de l'administration à leur égard, de l'emploi et de la formation professionnelle, enfin des prestations sociales, pour permettre à toutes les femmes qui élèvent seules leurs enfants de s'aquitter de leur tâche et d'obtenir, l'âge venu, une juste rémunération de leurs efforts.

Question n° 31877. — M. Adrien Zeller attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la famille et de la condition féminine, sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre la drogue dans une période où l'on constate un développement permanent de ce fléau dans notre pays. Il lui demande de bien vouloir préciser notamment : 1° dans quelle mesure ont été, effectivement, mis en place des clubs de santé dans les écoles et lycées conformément à ce qui était annoncé en 1979 ; 2° quelles mesures concrètes ont été prises à la suite de l'envoi de la circulaire du 13 août 1979 chargeant les préfets d'une action spécifique dans le domaine de l'information et de la sensibilisation contre la toxicomanie ; 3° quel rôle le Gouvernement entend faire jouer dans ce domaine aux grands moyens audio-visuels (radio, télévision) ; 4° quelle est la position du Gouvernement à l'égard d'un projet de fondation ou d'institut de prévention contre la toxicomanie ; 5° quel est, d'une manière générale, l'état de la mise en application concrète des conclusions du rapport déposé par elle-même en 1979.

Question n° 32153. — M. Louis Mermaz attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, à l'occasion de la XIe Biennale de la machine-outil qui s'est tenue du 29 mai au 6 juin, sur les profonds changements qu'a connus ce secteur industriel au cours de ces dernières années. D'une part, un certain nombre de restructurations ont entraîné de 1973 à 1979 une diminution des effectifs nationaux, qui a fait passer de vingt-huit mille à vingt mille le nombre des travailleurs de cette branche. D'autre part, des débouchés considérables existent à la fois sur le marché intérieur et sur le marché international où nos ventes sont passées de 826 millions de francs en 1973, à 1950 millions en 1979. Mais l'avenir des machines-outils françaises n'en est pas moins aujourd'hui très inquiétant. Elles subissent une double attaque : en bas de gamme, la compétition avec les groupes industriels implantés dans les pays en voie de développement s'amplifie chaque année ; en haut de gamme, les entreprises japonaises arrivent massivement sur le marché. La machine-outil française risque donc de connaître le même sort que tant d'autres secteurs de notre industrie, et d'être abandonnée par les pouvoirs publics comme la construction navale. C'est pourquoi il serait urgent que le Gouvernement prenne les mesures qui s'imposent pour défendre le niveau d'activité et l'emploi dans un secteur dont les possibilités sont considérables.

Question n° 32158. — M. Antoine Porcu demande à M. le ministre de l'industrie quelles dispositions il entend prendre afin que la société Usinor qui contrôle maintenant toutes les usines sidérurgiques du Bassin de Longwy prenne les mesures qui s'imposent afin que les unités de laminage soient assurées dans les meilleures conditions de leur approvisionnement en barres et lingots, que la société Sacilor prenne les mesures qui s'imposent afin d'assurer le maintien et le développement du train-rail de sa filiale la Société des laminoires de Villerupt dont la fabrication de haute qualité s'avère nécessaire pour permettre le développement du réseau ferroviaire français et l'approvisionnement du marché à l'exportation.

Question n° 31778. — M. Edouard Frédéric-Dupont signale à M. le ministre de l'économie que les augmentations récentes du carburant entraînent une charge considérable et imprévue pour les chauffeurs de taxi. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il compte prendre soit par une détaxe du carburant, soit par une augmentation des tarifs pour que l'exercice de cette profession, déjà si mal traitée dans le passé, ne soit pas définitivement compromis.

Question n° 32154. — M. Jean Briane rappelle à M. le Premier ministre que, dans son discours de Mazamet, le 17 novembre 1979, M. le Président de la République a annoncé, parlant de la préservation du patrimoine du Grand Sud-Ouest, qu'il avait demandé au ministre de la culture et de la communication « de prévoir un effort particulier pour la diffusion de la culture régionale et le soutien des langues locales ». Il lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures le Gouvernement a l'intention de prendre pour soutenir les langues locales et les cultures régionales, conformément aux orientations données par le Président de la République. Un véritable soutien de notre langue occitane passe par son accès aux chaînes de télévision, tant dans le cadre des émissions existantes, que dans celui des émissions diverses qui devraient être réservées régulièrement à la culture occitane sur l'ensemble des pays de langue d'oc. D'autre part, tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre par le ministère de l'éducation — et notamment un nombre suffisant de postes d'enseignant doivent être créés par ce ministère — pour permettre d'assurer auprès des jeunes qui le souhaitent l'apprentissage et la pratique des langues régionales. Il lui demande s'il peut donner l'assurance que les crédits correspondants seront prévus dans le prochain budget. Il est nécessaire qu'en cette année du patrimoine la France se donne enfin une véritable politique de soutien et de promotion des langues et cultures régionales.

Question n° 32152. — M. François Massot expose à M. le ministre des transports que la ville de Digne et le département des Alpes-de-Haute-Provence ont appris avec stupeur le projet de suppression, à compter du 28 septembre prochain, de la dernière relation, par fer, Digne—Grenoble aller et retour. Cette décision a reçu un accueil défavorable de la part des cadres et du personnel S. N. C. F., mais également des élus et des usagers. En effet, cet autorail, qui part de Digne à 9 h 45 et arrive à Grenoble à 13 h 03, permet de relier le chef-lieu des Alpes-de-Haute-Provence avec Paris, Genève et Lyon dans le temps le plus court. Le trafic de cette ligne augmente de 10 p. 100 par an et rien ne justifie cette fermeture, alors surtout que de nombreux discours officiels et le schéma massif des Alpes du Sud préconisent l'arrêt de la suppression des services publics, pour tenter de stopper l'hémorragie humaine de cette région. Au surplus, les collectivités locales des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes font, depuis de nombreuses années, des efforts considérables pour maintenir la liaison Digne—Nice exploitée par les chemins de fer de Provence ; ces efforts seront réduits à néant et cette ligne risque également d'avoir à disparaître si la liaison n'est pas assurée par rail au-delà de Digne. Il lui demande donc, très fermement, de revenir sur ce funeste projet.

Question n° 32157. — M. Jean Bardol attire l'attention de M. le ministre des transports sur la dégradation des pêches maritimes, dans notre pays, sacrifiées au niveau de la C. E. E. aux intérêts des multinationales. Il lui demande quelles mesures urgentes, et à court et moyen terme, il envisage pour permettre leur survie et leur développement.

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI CRÉANT UNE DISTRIBUTION D'ACTIONS EN FAVEUR DES SALARIÉS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 11 juin 1980 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 6 juin 1980, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Jean-Pierre Delalande.	MM. René Caille.
Emmanuel Hamel.	René de Branche.
Jean-Pierre Abelin.	Pierre Lataillade.
Loïc Bouvard.	Alain Madelin.
Bernard Marie.	Jean-François Mancel.
Philippe Séguin.	Philippe Marchand.
Georges Tranchant.	Yves Tondon.

Sénateurs.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Léon Jozeau-Marigné.	MM. Lionel de Tinguy.
Etienne Dailly.	Jacques Bialski.
Robert Schwint.	Yves Estève.
Jean Chérioux.	Pierre Louvot.
Paul Pillet.	Marcel Rudloff.
Jacques Larche.	Jean Amelin.
Yves Durand.	Baudoin de Hauteclocque.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

32033 — 9 juin 1980. — **M. Guy Bêche** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur le développement préoccupant de la pratique « des primes au départ volontaire ». En effet, trop souvent, les employeurs désirant licencier obtiennent ainsi le renoncement de la part des travailleurs souvent mal informés de leurs droits, aux garanties prévues par le droit du travail ou les conventions collectives en cas de licenciement. Les conséquences sont parfois dramatiques : le pécule qui paraissait important fond rapidement, rongé par l'inflation, et le travailleur qui ne peut retrouver facilement un emploi dans cette période de crise se trouve bientôt sans ressources... D'autre part, on peut se demander si les sommes ainsi dépensées par les entreprises « pour dégraisser en douceur » ne seraient pas plus utilement affectées à des investissements créateurs d'emplois... En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que les employeurs ne puissent invoquer des transactions qu'ils ont provoquées pour se dégager d'exigences légales d'ordre public, et qui entraînent pour les salariés concernés la perte de leur droit au regard des organismes d'assurance chômage.

Animaux (divagation).

32049. — 10 juin 1980. — **M. Jacques Baumel** rappelle à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** que la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature comporte des dispositions tendant particulièrement à protéger les animaux domestiques. Ce texte a modifié l'article 276 du code rural en posant le principe qu'il était interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et que des décrets en Conseil d'Etat détermineraient les mesures propres à assurer la protection de ces animaux. Par ailleurs, et dans son article 13 la loi précitée a modifié l'article 453 du code pénal en aggravant les sanctions prises contre ceux ayant exercé des sévices graves ou commis des actes de cruauté envers les animaux domestiques. En vertu de ce texte, une amende de 500 à 6 000 francs et un emprisonnement de 15 jours à 6 mois ou l'une de ces deux peines seulement peut leur être infligée. La récidive a pour effet de doubler ces peines. Le même article dispose que l'abandon volontaire d'un animal domestique est passible des peines prévues à l'article 453 du code pénal. Par ailleurs, la loi du 10 juillet 1976 a également modifié l'article 213 du code rural de telles sorte que les maires puissent prendre les dispositions propres à empêcher une divagation des chiens et des chats. Ils peuvent en particulier prescrire que lorsque ces animaux sont trouvés sur la voie publique, dans les champs et les bois, ils seront conduits à la fourrière et abattus si leur propriétaire reste inconnu

et s'ils n'ont pas été recueillis. L'abattage est effectué après l'expiration d'un délai de quatre jours après la capture. Si les animaux sont cependant identifiés par le port d'un collier avec le nom et domicile de leur maître le délai d'abattage est porté à huit jours. Il résulte des textes qui viennent d'être rappelés que les pouvoirs publics se sont préoccupés de prévenir et sanctionner l'abandon des animaux, abandon particulièrement fréquent pendant la période qui précède les départs en vacances. Mais, l'article 213 du code rural a pour effet de supprimer avec une hâte excessive les animaux domestiques abandonnés que par ailleurs on se propose de protéger. Le problème de la protection de ces animaux concerne à la fois le ministre de l'environnement et du cadre de vie, le ministre de l'agriculture puisque certaines dispositions figurent dans le code rural, le ministre de la justice puisque l'autorité compétente pour connaître du délit prévu à l'article 453 du code pénal et déterminer les sanctions encourues est l'autorité judiciaire, le ministre de l'intérieur puisqu'il appartient aux services de police de déférer au parquet les auteurs d'abandons volontaires d'animaux domestiques. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable de coordonner l'action entreprise par les pouvoirs publics afin d'assurer une meilleure protection de ces animaux. Il apparaît en particulier indispensable que des campagnes d'information de l'opinion publique aient lieu à la veille des départs en vacances. Il serait également souhaitable que soient allongés les délais d'abattage des animaux prévus à l'article 213 du code rural afin que des chances raisonnables de survie leur soient données. La suppression rapide des animaux non recueillis apparaît en effet particulièrement insupportable. Il lui demande en conséquence les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de rendre pleinement efficaces les textes législatifs de protection des animaux sur lesquels il vient d'appeler son attention.

Cours d'eau (pollution et nuisances : Côtes-du-Nord).

32151. — 11 juin 1980. — **M. Pierre Jagoret** rappelle à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** que le 17 octobre 1979, il y a donc 8 mois, il attirait son attention sur les dangers de pollution du bassin du Léguer et les menaces que celle-ci faisait peser sur l'alimentation en eau de plus de 50 000 habitants du Nord-Ouest des Côtes-du-Nord et la nombreuse population touristique. Cette pollution trouvant son origine dans le mauvais fonctionnement d'une station d'épuration, ne pouvait qu'être aggravée par le développement d'un important établissement agro-alimentaire. Il lui avait assuré alors qu'un de ses collaborateurs se rendrait sur place afin de définir les mesures permettant de remédier à cette situation. Fin janvier, cette visite — confirmée — n'avait toujours pas eu lieu. En même temps, son collègue de l'agriculture lui annonçait le déblocage de crédits importants et l'assurait que, si nécessaire, des subventions complémentaires seraient attribuées Malgré ces assurances répétées, il apparaît cependant que la situation n'a pas évolué de façon concrète et que les dangers de pollution pesant sur l'alimentation en eau du Trégor et les activités piscicoles demeurent aussi graves ; il est évident qu'en même temps, dans de telles conditions, les possibilités de développement d'un important abattoir de volailles, utile pour l'économie régionale et nationale, ne peuvent qu'être remises en cause. Il lui demande donc de lui indiquer quand il peut espérer voir résolus ces graves problèmes.

S. N. C. F. (lignes).

32152. — 11 juin 1980. — **M. François Massot** expose à **M. le ministre des transports** que la ville de Digne et le département des Alpes de Haute-Provence ont appris avec stupeur le projet de suppression, à compter du 28 septembre prochain, de la dernière relation, par fer, Digne-Grenoble aller et retour. Cette décision a reçu un accueil défavorable de la part des cadres et du personnel S. N. C. F., mais également des élus et des usagers. En effet, cet autorail, qui part de Digne à 9 h 45 et arrive à Grenoble à 13 h 03, permet de relier le chef-lieu des Alpes-de-Haute-Provence avec Paris, Genève et Lyon dans le temps le plus court. Le trafic de cette ligne augmente de 10 p. 100 par an et rien ne justifie cette fermeture, alors surtout que de nombreux discours officiels et le schéma massif des Alpes du Sud préconisent l'arrêt de la suppression des services publics, pour tenter de stopper l'hémorragie humaine de cette région. Au surplus, les collectivités locales des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes font, depuis de nombreuses années, des efforts considérables pour maintenir la liaison Digne-Nice exploitée par les Chemins de Fer de Provence ; ces efforts seront réduits à néant et cette ligne risque également d'avoir à disparaître si la liaison n'est pas assurée par rail au-delà de Digne. Il lui demande donc, très fermement, de revenir sur ce funeste projet.

Machines-outils (emploi et activité).

32153. — 11 juin 1980. — **M. Louis Mermaz** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie,** à l'occasion de la XIe biennale de la machine-outil qui s'est tenue du 29 mai au 6 juin, sur les profonds changements qu'a connu ce secteur industriel au cours de ces dernières années. D'une part, un certain nombre de restructurations ont entraîné de 1973 à 1979 une diminution des effectifs nationaux, qui a fait passer de 28 000 à 20 000 le nombre des travailleurs de cette branche. D'autre part, des débouchés considérables existent à la fois sur le marché intérieur et sur le marché international, où nos ventes sont passées de 826 millions de francs en 1973, à 1 950 millions en 1979. Mais l'avenir des machines-outils françaises n'en est pas moins aujourd'hui très inquiétant. Elles subissent une double attaque : en bas de gamme, la compétition avec les groupes industriels implantés dans les pays en voie de développement s'amplifie chaque année ; en haut de gamme, les entreprises japonaises arrivent massivement sur le marché. La machine-outil française risque donc de connaître le même sort que tant d'autres secteurs de notre industrie, et d'être abandonnée par les pouvoirs publics comme la construction navale. C'est pourquoi il serait urgent que le Gouvernement prenne les mesures qui s'imposent pour défendre le niveau d'activité et l'emploi dans un secteur dont les possibilités sont considérables.

Langues et cultures régionales (défense et usage).

32154. — 11 juin 1980. — **M. Jean Briane** rappelle à **M. le Premier ministre** que, dans son discours de Mazamet, le 17 novembre 1979, M. le Président de la République a annoncé, parlant de la préservation du patrimoine du grand Sud-Ouest, qu'il avait demandé au ministre de la culture et de la communication « de prévoir un effort particulier pour la diffusion de la culture régionale et le soutien des langues locales ». Il lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures le Gouvernement a l'intention de prendre pour soutenir les langues locales et les cultures régionales, conformément aux orientations données par le Président de la République. Un véritable soutien de notre langue occitane passe par son accès aux chaînes de télévision, tant dans le cadre des émissions existantes, que dans celui des émissions diverses qui devraient être réservées régulièrement à la culture occitane sur l'ensemble des pays de langue d'oc. D'autre part, tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre par le ministre de l'éducation — et notamment un nombre suffisant de postes d'enseignants doit être créé par ce ministère — pour permettre d'assurer auprès des jeunes qui le souhaitent l'apprentissage et la pratique des langues régionales. Il lui demande s'il peut donner l'assurance que les crédits correspondants seront prévus dans le prochain budget. Il est nécessaire qu'en cette année du patrimoine la France se donne enfin une véritable politique de soutien et de promotion des langues et cultures régionales.

Taxe sur la valeur ajoutée.

32155. — 11 juin 1980. — **M. Gilbert Gantier** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur le taux de T.V.A. auquel sont assujettis les services communaux de collecte et de traitement des ordures ménagères. Les collectivités locales se sont préoccupées depuis longtemps de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères de leurs habitants, ainsi que des déchets assimilables des petits commerces et des artisans. Au fil des ans, elles ont su constituer de véritables services utilisant un matériel moderne, des usines parfois complexes et du personnel de plus en plus qualifié. Les recettes permettant de couvrir les charges de ce service proviennent dans la quasi-totalité des cas d'un impôt spécifique : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour l'exécution du service, les communes recourent habituellement soit à leurs propres moyens : matériels achetés par elles et personnel communal, soit à ceux de sociétés spécialisées auxquelles elles confient ces tâches par des contrats de travaux, pour des durées variables, mais généralement de l'ordre de cinq à dix années. La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 a d'ailleurs obligé les communes ou les groupements constitués entre elles à assurer l'élimination des déchets de ménage. La même loi a donné un délai de cinq ans, qui expire cette année, pour que cette obligation soit remplie partout. Or, il se trouve que les services d'ordures ménagères sont soumis au regard de la T.V.A. à un régime particulier et onéreux pour les collectivités. Pour les achats de véhicules, investissements, constructions d'usines, etc., le régime applicable est celui du droit commun. Mais en ce qui concerne le fonctionnement de la collecte ou de l'installation de traitement, les factures émises par les sociétés contractantes sont majorées de la T.V.A. au taux de 17,6 p. 100 dont la charge incombe en totalité au budget communal. Or, pour les services publics communaux analogues : fourniture et évacuation de l'eau, transports de voyageurs, le taux applicable est le taux réduit de 7 p. 100. C'est, notamment, ce même taux réduit de 7 p. 100 qui s'applique aux opérations d'épuration et d'évacuation des eaux usées, telles que : les opérations de débouchage, nettoyage et détartrage des canalisations d'eau, des réseaux d'égouts et des stations d'épuration, les travaux de balayage et de nettoyage des caniveaux effectués à l'occasion de l'entretien des réseaux d'égouts. Il lui demande si, étant donné que la collecte des ordures ménagères est désormais un service obligatoire, le moment ne lui semble pas venu d'appliquer à cette activité le taux réduit de T.V.A. de 7 p. 100.

Chômage : indemnisation (allocations).

32156. — 12 juin 1980. — **M. Jean-Jacques Barthe** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur le fait qu'aucune mesure n'a encore été prise en faveur des chômeurs ayant épuisé leurs droits à indemnisation. La loi du 16 janvier 1979, en supprimant l'allocation d'aide publique, prive ces personnes de tout revenu à la fin de la période de prise en charge par les Assedic. La loi du 31 décembre 1979, de surcroît, ne leur assure plus de couverture sociale un an après leur fin d'indemnisation. Cette situation intolérable atteint déjà officiellement 50 000 personnes. 5 000 nouveaux chômeurs chaque mois tombent dans cette catégorie. Lors d'une précédente question orale, le Gouvernement a fait savoir qu'un groupe de travail avait été constitué. Cette réponse dilatoire ne peut nous satisfaire. En conséquence, il rappelle qu'une proposition de loi du groupe communiste a été déposée sur cette question, et lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre à très court terme pour venir en aide à ces chômeurs.

Poissons et produits de la mer (pêche maritime).

32157. — 12 juin 1980. — **M. Jean Bardol** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur la dégradation des pêches maritimes, dans notre pays, sacrifiées au niveau de la C. E. E. aux intérêts des multinationales. Il lui demande quelles mesures urgentes, à court et moyen terme, il envisage pour permettre leur survie et leur développement.

Métaux (entreprises).

32158. — 12 juin 1980. — **M. Antoine Porcu** demande à **M. le ministre de l'industrie** quelles dispositions il entend prendre afin que la société Usinor qui contrôle maintenant toutes les usines sidérurgiques du bassin de Longwy prenne les mesures qui s'imposent afin que les unités de laminage soient assurées dans les meilleures conditions de leur approvisionnement en barres et lingots, que la société Sacilor prenne les mesures qui s'imposent afin d'assurer le maintien et le développement du train-rail de sa filiale la Société des laminoirs de Villerupt dont la fabrication de haute qualité s'avère nécessaire pour permettre le développement du réseau ferroviaire français et l'approvisionnement du marché à l'exportation.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances du mercredi 11 juin 1980.

1re séance : page **1713**; 2e séance : page **1735**; 3e séance : page **1763.**

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.
	Assemblée nationale :		
03	Débats	72	282
07	Documents	260	558
	Sénat :		
05	Débats	56	162
09	Documents	260	540

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 575-62-31 / Administration : 578-61-39

TELEX ..... 201176 F DIRJO - PARIS

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **1** F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

103801206 — 000680